

RÉ- SOLUTIONS

POUR UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

SUPPLÉMENT AU JOURNAL MESSAGES N°739 MARS 2019

COMPRENDRE

DE L'EXCLUSION BANCAIRE À L'EXCLUSION SOCIALE : COMMENT METTRE FIN AU CERCLE VICIEUX ?

RENCONTRER

BRICE MACKOSSO :
LE POIL À GRATTER
DU RÉGIME CONGOLAIS

INNOVER

LA SOLIDARITÉ
EN BOUTIQUES



Secours
Catholique
Caritas France



04 RÉAGIR

Pacte mondial sur les migrations : un premier pas

06 INNOVER

La solidarité en boutiques

11 DÉBATTRE

Quel revenu universel d'activité pour lutter contre la pauvreté ?

14 COMPRENDRE

14 **Enquête.** De l'exclusion bancaire à l'exclusion sociale : comment mettre fin au cercle vicieux ?

22 **L'entretien :** François Villeroy de Galhau : « Notre priorité est la diffusion de l'offre destinée aux clients fragiles financièrement »

26 **Ici et là-bas.** Pour une finance au service de l'intérêt général

27 **Des outils pour comprendre**

28 RENCONTRER

Brice Mackosso. Le poil à gratter du régime congolais

31 EXPLORER

Les oubliés de la butte. Un bidonville au quotidien

38 LIBRE PAROLE

Un sentiment d'abandon. Par Jean-Claude Guillebaud

39 LE REGARD DE BESSE ET ÉRIC LA BLANCHE

Enfermés dehors

RÉ- SOLUTIONS

Supplément au trimestriel **Messages du Secours Catholique-Caritas France** : 106, rue du Bac 75341 Paris cedex 07 • Tél : 01 45 49 73 00 • Fax : 01 45 49 94 50

Présidente et directrice de la publication : Véronique Fayet

Directrice de la communication : Agnès Dutour

Rédacteur en chef : Emmanuel Maistre (7576)

Rédacteur en chef adjoint : Jacques Duffaut (7385)

Rédacteurs :
Benjamin Sèze (5239)
Cécile Leclerc-Laurent (7534)
Clarisse Briot (7339)

Rédacteur-graphiste : Guillaume Seyral (7414)

Responsable photos : Élodie Perriot (7583)

Imprimerie : Imaye Graphic © Messages du Secours Catholique-Caritas France, reproduction des textes, des photos et des dessins interdite, sauf accord de la rédaction. Le présent numéro a été tiré à 68 972 exemplaires

Dépôt légal : n°100 672

Numéro de commission paritaire : 1122 H 82430 / Édité par le Secours Catholique-Caritas France.

Photo de couverture : Xavier Schwebel / SCFF



Ce produit est imprimé par une usine certifiée ISO 14001 dans le respect des règles environnementales.

ÉDITORIAL

LA BANQUE, SERVICE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

PAR **JEAN MERCKAERT**, DIRECTEUR ACTION ET PLAIDOYER FRANCE - EUROPE DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE



GAËL KERBAOL / SCCF

“

**DU SURENDETTEMENT
À L'INTERDICTION
DE CARTE DE CRÉDIT,
L'EXCLUSION BANCAIRE
FRAPPE PLUS DE
5 MILLIONS
DE PERSONNES
DANS NOTRE PAYS.**

”

Le secteur financier occupe une place grandissante dans nos sociétés : 8,2 % du PIB européen en 2007, contre 2,3 % en 1951. Est-ce pour un meilleur service à la collectivité ? Rien n'est moins sûr, si l'on en juge par la crise financière de 2008. Une crise qui « *aurait pu être l'occasion de développer une nouvelle économie (...) en éliminant les aspects prédateurs et spéculatifs et en valorisant le service à l'économie réelle* », mais « *un égoïsme aveugle semble parfois prévaloir* », regrette le Vatican.¹

D'où l'engagement résolu du Secours Catholique pour "Mettre la finance au service de l'intérêt général".² Nous attendons sur ce point des engagements précis à l'occasion des élections européennes. Mais l'enjeu est aussi franco-français. Car à nos yeux, le service de l'intérêt général se mesure d'abord à celui rendu aux plus précaires. Or le compte n'y est pas...

L'impossibilité d'ouvrir un compte en banque, stade ultime de l'exclusion dans nos sociétés bancarisées, touche une frange limitée de la population, essentiellement des migrants. Mais, du surendettement à l'interdiction de carte de crédit, l'exclusion bancaire prend bien d'autres visages et frappe plus de 5 millions de personnes dans notre pays. Souvent, c'est la double peine : des frais bancaires exorbitants qui plombent le quotidien et l'impossibilité de se projeter vers l'avenir – se loger, acheter une voiture pour aller travailler – faute d'accès aux offres "normales" de crédit. Dès 2011, nous étions à l'initiative, avec la Croix-Rouge et l'Union nationale des CCAS, d'un "Manifeste pour l'inclusion bancaire des populations fragiles". Non sans résultats : la loi de 2013 a institué l'Observatoire de l'inclusion bancaire, et obligé les banques à développer une offre adaptée aux clientèles fragiles. Mais cinq ans plus tard, 90 % du chemin reste à faire. Autre avancée : l'annonce, en décembre 2018, d'un plafonnement des frais d'incidents bancaires à 25 euros par mois pour 3,6 millions de clients "en fragilité financière". Devant la difficulté croissante d'un grand nombre de Français à joindre les deux bouts, dont ont témoigné les Gilets jaunes, l'in vraisemblable accumulation de ces frais (jusqu'à 400 euros par mois !) devenait politiquement intenable.

Il faudra désormais suivre de près l'application de la mesure. Et, peut-être, l'inscrire dans la loi. Après tout, les banques ne sont pas des entreprises comme les autres. Incontournables dans la vie de tous, y compris des plus précaires, elles se voient, en un sens, déléguer une mission de service public. Elles sont aussi les seules à bénéficier d'une garantie implicite de l'État contre le risque de faillite. Pourquoi ne pas assortir ce privilège de contreparties plus strictes au service de l'intérêt général ? ■

1 « Sur les questions économiques et financières », § 5, Congrégation pour la doctrine de la foi, mai 2018.

2 Titre de notre récent rapport. Voir page 26 de ce numéro.

PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS : UN PREMIER PAS

Après deux ans de consultations et de négociations auxquelles a participé le Secours Catholique, le "pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières" a été adopté par les États membres de l'ONU le 10 décembre 2018 à Marrakech. Bien que le texte soit non contraignant, c'est un signal fort en faveur des droits des migrants, même s'il comporte aussi des points de vigilance.

PAR **CÉCILE LECLERC-LAURENT**

+ Le respect des droits fondamentaux
Les États s'engagent à respecter les droits fondamentaux de toute personne migrante, quel que soit son statut et à chaque étape de son parcours migratoire. Le pacte rappelle que les conventions internationales antérieures de respect des droits de l'homme s'appliquent aussi aux migrants.

- La distinction entre migration régulière et migration irrégulière
Cette optique laisse craindre que des migrants en situation irrégulière aient accès à une prestation de services inférieure au seuil minimal de respect des droits fondamentaux. C'est en contradiction avec le paragraphe qui rappelle le respect des droits fondamentaux de tous les migrants.

+ L'accès aux services de base
Il est reconnu pour tous les migrants, même si les services ne sont pas énumérés dans le pacte. Mais des textes internationaux antérieurs existent et exigent l'accès à la santé, l'éducation, l'hébergement...

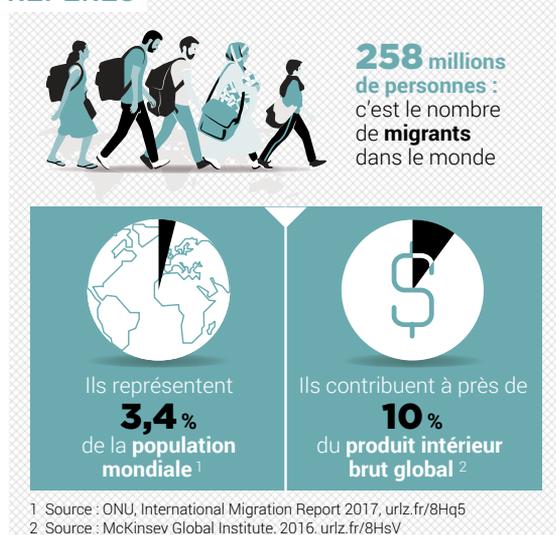
- L'absence de garantie d'indépendance entre services sociaux et services d'immigration
Cette absence laisse craindre une coopération entre ces services qui nuirait aux personnes migrantes. À la société civile de rester vigilante pour préserver l'indépendance entre les services sociaux et les services de l'immigration, et permettre aux migrants d'accéder sans condition aux services de base.

+ Le développement de voies légales de migration
Ces voies légales permettraient d'assurer la sécurité et le respect des droits des migrants tout au long de leur parcours. D'ailleurs, les États s'engagent à assister en particulier les migrants qui fuient leur pays en raison des changements climatiques et de causes environnementales. C'est une première reconnaissance de la vulnérabilité de ces migrants environnementaux.

+ La contribution positive des migrants
Selon le pacte, « les migrants peuvent enrichir les sociétés par leur capacité économique, sociale et humaine ». Un discours positif qui fait du bien.

- L'utilisation de bases de données à des fins d'expulsion
Les États sont autorisés à collecter des données sur les migrants en vue d'élaborer des politiques publiques, ce qui laisse craindre une utilisation à d'autres fins, tel le renvoi forcé vers le pays d'origine.

REPÈRES





NOTRE ALTERNATIVE

PAR **SOLÈNE BEDAUX**, CHARGÉE DE PLAIDOYER MIGRATIONS À LA DIRECTION INTERNATIONALE DU SECOURS CATHOLIQUE

FAIRE DE CE PACTE UN OUTIL POUR QUE LES DROITS DES MIGRANTS SOIENT RESPECTÉS

Faire appliquer le pacte...

Ce pacte est un signal fort de la communauté internationale qui rappelle que les migrants aussi ont des droits fondamentaux que les États doivent respecter ! Maintenant, c'est aussi à nous, société civile, de nous en saisir pour inciter les États à appliquer le pacte de façon ambitieuse. Le Secours Catholique va travailler avec ses délégations en France, mais aussi avec ses partenaires internationaux dans le monde, pour que soient déclinées aux niveaux nationaux deux priorités : la création de voies légales de migration avec un point d'attention sur les migrants environnementaux (nous souhaitons par exemple que leur soient

délivrés des visas humanitaires), et l'accès aux services de base pour tous.

...et transformer les politiques migratoires actuelles

Mais nous sommes conscients que ce pacte est le fruit d'un consensus entre des États souverains. Nous allons donc en paral-

èle continuer de répéter qu'il faut mettre un terme à la vision sécuritaire qui régit les politiques migratoires actuelles. Car pour nous, conformément à l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme¹, il est crucial de rappeler qu'à terme, le moyen de garantir l'accès aux droits des personnes migrantes sera de construire progressivement un droit à migrer, permettant de se déplacer de façon sûre. La migration ne devrait plus être perçue comme un facteur de vulnérabilité mais comme un droit fondamental. ■

“
LA MIGRATION NE DEVRAIT PLUS ÊTRE PERÇUE COMME UN FACTEUR DE VULNÉRABILITÉ MAIS COMME UN DROIT FONDAMENTAL.
”

¹ « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

DROIT DE SUITE

CLIMAT : APRÈS LA COP24

« *Le manuel d'application de l'Accord de Paris adopté à la COP24 en Pologne en décembre 2018 est décevant* », déclare Sara Lickel, chargée de plaidoyer au Secours Catholique. Tout d'abord, les États ont été incapables de donner une réponse au cri d'alarme lancé par le GIEC en octobre 2018, qui incitait à limiter le réchauffement

climatique à plus de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici 2100, et non à 2 °C. Par ailleurs, les États ont refusé d'intégrer les principes du préambule de l'Accord de Paris tels que les droits de l'homme, la sécurité alimentaire ou encore l'exigence d'une transition juste, comme le prônait le Secours Catholique.

« *L'actualité des Gilets jaunes en France nous rappelle pourtant qu'il faut une justice climatique, à savoir que ceux qui ont le plus émis, que ce soit les pays développés au niveau global ou les plus riches au sein de chaque pays, doivent être les premiers à réduire leurs émissions* », estime Sara Lickel.

C.L.-L.

INNOVER



LA SOLIDARITÉ EN BOUTIQUES

PAR **JACQUES DUFFAUT** PHOTOS: **GAËL KERBAOL**

Plus qu'un lieu de vente de vêtements à bas prix pour les personnes en fragilité, les boutiques solidaires du Secours Catholique se veulent avant tout un espace de rencontre et d'échange pour lutter contre l'isolement et apporter un accompagnement discret et individualisé. Visite, notamment, à la "Friperie du bocage" de Villedieu-les-Poêles, dans la Manche.

▲ **Magasin ouvert à tous, la boutique solidaire du Secours Catholique fait la part belle à la mixité sociale et à la bonne humeur.**

« **E**ntrez, entrez ! » nous invite David depuis l'autre côté de la rue du Bourg-l'Abbesse où nous attendions sagement 10 heures, l'heure d'ouverture de la boutique solidaire de Villedieu-les-Poêles, dans la Manche. Dans cette petite ville de 3 500 habitants fondée au XII^e siècle par les chevaliers de l'ordre de Malte et renommée pour sa fonderie de cloches, une boutique à l'enseigne du Secours Catholique ne dépare pas.

La grande vitrine éclaire la salle où sont exposés vêtements et accessoires en vente. À droite, une pièce sert d'entrepôt et d'atelier de tri. À gauche, la salle d'accueil. « *Ici nous invitons nos clients à prendre un café, qu'ils aient ou non acheté quelque chose*, explique David. *Nous sommes surtout un lieu de rencontre et d'échange.* »

Un besoin de parler

David et sa compagne Karine forment un couple chaleureux et fier que le Secours Catholique lui ait proposé l'an dernier d'être responsable de la boutique. Ancien maçon, David a été victime d'une rupture d'anévrisme, ce qui l'empêche désormais de travailler. Karine fait de petits remplacements ici et là. « *Nous avons un fils de 11 ans. C'est pour sa santé que nous avons quitté* »

MODE D'EMPLOI

LA BOUTIQUE SOLIDAIRE

MADE IN CARITAS



LES BESOINS IDENTIFIÉS

10 %
des personnes rencontrées* expriment un **besoin vestimentaire**

60 %
d'entre elles expriment un **besoin d'écoute et de conseil**

Chaque année en Europe, on se débarrasse de :

4
millions
de tonnes de textile

80 %
sont jetés
aux ordures ménagères

Mode et textiles :

2^e
polluants
après le pétrole et avant l'automobile

*par le Secours Catholique

L'IDÉE



Proposer, dans des boutiques agréables et ouvertes à tous, **des vêtements à très petits prix, issus de dons et triés.**

► En faire des plateformes d'**entraide, de convivialité et de lien social.**



QUI ?

Les équipes locales (bénévoles) du Secours Catholique



COMBIEN ?

400
boutiques, dont
37 labellisées

800 000 à **1 million**
de visiteurs par an

5 000 tonnes
de vêtements triés



LES OBJECTIFS

Donner accès à des vêtements à petits prix dans un espace convivial et non stigmatisant

Repérer des situations de pauvreté parfois invisibles, pour pouvoir les accompagner

Favoriser l'écoute, la rencontre, l'entraide (par des ateliers solidaires : relooking, couture, échanges de savoirs et talents...)

Favoriser la **mixité sociale**

Lutter contre le gaspillage textile et la pollution par le réemploi

Encourager le **pouvoir d'agir des personnes**



LES LEVIERS DE RÉUSSITE

- ✓ L'identification des **besoins locaux** (publics, types de vêtements, ateliers annexes) afin d'adapter le modèle aux caractéristiques du territoire et de ses habitants. À chaque boutique son identité.
- ✓ La **participation** et/ou la prise de responsabilités des personnes en précarité au sein des boutiques.
- ✓ Le processus de **labellisation**, pour améliorer la qualité des services rendus.



LES PARTENAIRES

- Convention avec l'**éco-organisme Eco-TLC**, qui reconnaît les boutiques solidaires comme des points de collecte de textiles usagés.
- **Des structures de l'insertion par l'activité économique et/ou de l'ESS** (dont le **réseau Tissons la solidarité**) qui récupèrent les textiles en surplus ou les invendus des boutiques.
- **Les collectivités** pour la mise à disposition de locaux et/ou le repérage et l'accompagnement des personnes (via les CCAS, maisons des services...)

« la région parisienne, dit-elle. Nous nous marions dans un mois, le jour des 50 ans de David. »

Tout comme David et Karine, les personnes en charge des boutiques solidaires du Secours Catholique sont des bénévoles. La plupart ont été clients et savent ce qu'est la précarité. Ils sont mieux à même d'écouter et de comprendre ceux qui poussent la porte de la boutique. Si 10 % des personnes accueillies au Secours Catholique ont besoin d'une aide vestimentaire, 60 % ont besoin de parler, d'exposer leurs soucis, de sortir de l'isolement ou de trouver des solutions à leurs difficultés.

« Il n'y avait pas d'endroit, dans l'ancien vestiaire, pour s'asseoir et prendre un café », explique Apolline, jeune animatrice de réseaux de solidarité au Secours Catholique pour le Sud-Manche dont dépend la boutique. « Pourtant, beaucoup ve-

naient pour discuter. À Villedieu, il y a beaucoup d'isolement, de personnes seules. Quand l'idée de créer une vraie boutique s'est imposée, un espace d'accueil y a été inclus. » Cet espace d'accueil est un des 15 critères requis pour obtenir le label "Boutique solidaire du Secours Catholique". Fin 2018, il y avait 37 boutiques solidaires labellisées en France.



POUR 3 EUROS, ILS ONT UN MANTEAU. RIEN NE LEUR EST IMPOSÉ, ILS ONT LE CHOIX. ILS REPARTENT AVEC LE SOURIRE. »

DAVID

Selon Bérangère Hauer, animatrice en charge d'une boutique du Nord, trois types de clients fréquentent les boutiques solidaires. « D'abord les personnes en galère, ensuite celles pour qui le "vestiaire" est prétexte à

prendre un café et discuter, et enfin celles qui viennent chiner. » À Villedieu, les Parisiens en week-end font partie de cette dernière catégorie. Mais la majorité de la clientèle appartient aux deux premières. Cette mixité sociale est accentuée par les migrants nouvellement arrivés dans la région. David évoque « 80 familles intégrées sur le territoire : Syriens, Tchadiens, Afghans. Tous viennent ici deux ou trois fois par mois pour s'habiller. Pour 3 euros, ils ont un manteau. Rien ne leur est imposé, ils ont le choix. Ils repartent avec le sourire. »

On y rigole plus qu'on n'y pleure

À la Friperie du bocage, le lieu d'accueil est stratégiquement situé près de l'entrée. Deux hautes fenêtres diffusent la lumière sans vue sur la rue. Autour d'une table rectangulaire peuvent s'asseoir dix personnes. Dans un angle de la pièce, la cafetière. « Quand les gens ont fait le tour de la boutique et qu'ils sont à la caisse, on les invite à venir prendre un café, mentionne David. On y rigole plus qu'on n'y pleure. Mais de temps en temps des soucis émergent. »

Écouter, conseiller, orienter. Trois verbes qui reviennent, à Villedieu et ailleurs. « Ces boutiques doivent devenir à terme des lieux de stabilisation, de reprise de confiance en soi », explique Guillaume Alméras, responsable du département Emploi et économie solidaire au Secours Catholique. « À travers des ateliers (couture, tricot, accès à Internet, écriture), des groupes de parole ou toute autre initiative, elles doivent permettre de vivre une expérience positive et de développer le pouvoir d'agir. » En attendant de relever ce défi, l'écoute reste essentielle.

« Je passe surtout dire bonjour », témoigne Chantal, veuve et retraitée,



FABIENNE LÉPICIER, RÉFÉRENTE DE LA MAISON DES SERVICES DE VILLEDIEU-LES-POÊLES

« NOUS AGISSONS EN COMPLÉMENTARITÉ »

Nous connaissons bien la boutique solidaire : par le passé, nous avons accueilli le Café sourire du Secours Catholique dans nos locaux. C'était un point de rencontre important. Le déplacer dans un autre lieu, qui ne soit pas stigmatisant, à savoir une boutique ouverte à tous, est une idée très intéressante. Les personnes peuvent y venir sous un autre prétexte – celui de faire quelques achats – et y trouver une écoute. Quand nous effectuons les inscriptions au service des colis alimentaires, il nous arrive d'orienter vers la boutique solidaire des personnes que l'on sent en grande fragilité. Inversement, la boutique nous adresse des personnes, directement ou via les travailleurs sociaux, pour qu'on les accompagne dans leurs démarches auprès des organismes (Caf, Carsat, MSA...). Nous agissons en complémentarité. ■



GAELE KERBAOL / SCDF

qui a quitté Paris pour Villedieu il y a une dizaine d'années. « *Je fais mon petit tour avant. Comme je n'ai pas beaucoup de moyens, ici je trouve des choses pas chères pour faire plaisir à mes petits-fils.* » Attablées avec David et Karine, il y a aussi Paulette et Henriette, bénévoles au Secours Catholique depuis douze et trente-trois ans. Elles ne manquent aucun jour d'ouverture (les lundi et mercredi après-midi, et le samedi matin). « *On trie, on trie, on trie* », résume Paulette en riant, tandis qu'Henriette évoque

son engagement : « *Je suis seule. Je m'ennuie. Comme j'adore ce qui touche à la mode, cela m'occupe.* »

Les boutiques solidaires offrent souvent plusieurs prestations. À Marquion, près d'Arras (Pas-de-Calais), deux ordinateurs sont à la disposition de la clientèle. À Pernes-Fontaines (Vaucluse), vêtements et clients servent de modèles à une exposition photo. À Valence (Drôme), ce sont des vêtements pour les enfants en bas âge. Tout comme à L'Isle-Adam (Val-d'Oise), où la

boutique "Aux bambins de l'Isle", véritable plateforme d'activités, abrite une permanence d'accueil, des ateliers de couture, de tricot et d'informatique, et du soutien scolaire.

Point commun à toutes ces boutiques, le prix des vêtements y est toujours modique. « *Symbolique* », ajoute David, qui en profite pour expliquer la chaîne d'approvisionnement. « *Les vêtements donnés sont remis à une entreprise de réinsertion, l'Afere¹ de Coutances, qui fait du recyclage. C'est elle qui trie, lave, nettoie et répartit les vêtements recyclés selon les filières. À nous ensuite de les présenter en boutique, les étiqueter et les vendre.* »

À Villedieu, ce samedi matin, Anaïs, une comptable stagiaire de 19 ans, vient enregistrer les recettes et les dépenses. « *Cela fait un an que je suis ici, explique-t-elle. Et le chiffre d'affaires est en augmentation régulière. À raison d'environ 80 personnes par semaine, cela représente plusieurs dizaines d'euros par jour d'ouverture, un chiffre d'affaires oscillant entre 250 et 400 euros par mois.* » Cette somme n'est pas encore suffisante pour couvrir le loyer et les frais de fonctionnement. Mais comme le souligne Apolline, « *on ne cherche pas à faire du bénéfice. La boutique répond à deux besoins essentiels : se vêtir à moindre coût et sortir de l'isolement* ». ■



Découvrez
une nouvelle boutique solidaire
 « **Une boutique pour créer du lien** » sur urlz.fr/90qU

1 Atelier formation entraide de réentraînement à l'emploi.

ILS Y PENSENT AUSSI



BERLIN UNE BOUTIQUE "SPÉCIAL ENFANTS"

« *Quel est le prochain client ?* » Dans la boutique de Caritas Berlin, qui propose des vêtements pour enfants et des jouets issus de dons, on n'accueille pas des familles au chômage ou à faibles revenus, mais des clients. Ceux-ci viennent sur rendez-vous et la boutique entière leur appartient durant une heure, avec les conseils avisés de bénévoles. En échange de 2 euros par enfant, les familles peuvent acheter une dizaine de vêtements. « *Je calcule tout, même chaque petit cent* », témoigne Ugrin, mère célibataire de quatre enfants, au chômage. « *Ici, ça m'aide beaucoup et je trouve de beaux articles : c'est important car je ne veux pas qu'on voie la pauvreté sur mes enfants.* » ■

+ Plus d'infos sur urlz.fr/8SDA

PARIS

LA GRATUITÉ EN RAYONS

Le don sans contrepartie est une valeur en expansion. La *Boutique sans argent*, dans le 12^e arrondissement de Paris, en atteste. Cette association recueille les objets inusités par les uns pour leur permettre de retrouver leur utilité chez d'autres. Manière de soulager les budgets modestes et de favoriser la solidarité en invitant à donner sans recevoir ou à prendre sans avoir rien à apporter ni à payer. Ici pas de troc, juste une incitation à déconstruire le modèle de la surconsommation. ■

INSERTION

BIS, BOUTIQUE UNIQUE

Parmi les boutiques solidaires créées par le Secours Catholique, Bis fait figure d'exception. D'abord par sa situation géographique, car elle est située dans le 3^e arrondissement de Paris, en plein quartier branché ; puis par la modernité de sa vitrine et de son intérieur, plus proche d'un atelier de créateur que d'une friperie. Enfin par son agrément ACI (Atelier et chantier d'insertion) qui a permis de créer des emplois permanents et une douzaine de postes en insertion réservés à des personnes jusqu'ici éloignées de l'emploi. ■

RETOUR SUR

LA CASA TEXTILE CHANGE SON FONDS

Ouverte en octobre 2016 au cœur du vieux Clermont-Ferrand, la Casa Textile était un puissant aimant pour les amoureux de la mode. On y trouvait des pièces uniques parmi les habits donnés au Secours Catholique. Ce chaleureux espace de la rue Saint-Dominique reste fréquenté par un public d'étudiants, de migrants et de jeunes actifs, mais l'activité "fringues" a disparu. Reste sa vocation d'accueil. « *Il est*

plus fréquenté qu'avant », indique Joao, responsable du lieu. « *Les jeunes continuent à venir y écouter de la musique et refaire le monde entre 14 et 18 heures. Le mardi, un professeur dispense un cours de français langue étrangère. Quant à Lucien et Guy, les deux bénévoles du pôle insertion, ils s'y sont installés pour aider ceux qui cherchent du travail à rédiger CV et lettres de motivation, et à contacter les entreprises de la région.* »



Les murs continueront à recevoir des expositions photo. Et une bibliothèque remplie de livres gratuits remplacera les cabines d'essayage. ■

QUEL REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ?

CONTEXTE. Lors de la présentation de sa stratégie de lutte contre la pauvreté en septembre dernier, le président de la République a annoncé la création d'un "revenu universel d'activité". Un projet de loi est prévu pour 2020. D'ici là, à compter du mois d'avril, s'ouvre une "concertation institutionnelle et citoyenne" afin de nourrir la réflexion.



CHRISTINE CLOAREC-LE NABOUR,

DÉPUTÉE LREM, MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

DANIEL VERGER,

RESPONSABLE DU PÔLE ÉTUDES-RECHERCHES-OPINION AU SECOURS CATHOLIQUE

Daniel Verger : Pour le Secours Catholique, l'enjeu d'un revenu garanti est d'être plus efficace dans la lutte contre la pauvreté, afin que chacun ait accès aux droits de base que sont les minima sociaux et que cela permette une sortie durable de la pauvreté. Un revenu socle doit donc donner ce minimum de sécurité autorisant à sortir de la peur du lendemain. Il doit être simple d'accès afin de lutter contre le non-recours et d'un montant suffisant – sous conditions de ressources, mais avec un minimum de critères pour l'obtenir (en allant le plus loin possible vers l'automatisme) –, pour permettre de vivre dans la dignité.

Christine Cloarec-Le Nabour : Lutter contre le non-recours est effectivement primordial. Et donc faire, techniquement, qu'accéder à ses droits soit plus automatique et plus simple. L'idée du gouvernement est de fusionner le plus de prestations sociales possibles. Sachant qu'avant cela, il faut harmoniser les bases de calcul – ce qui n'est pas simple. Pour l'allocation aux personnes âgées et celle aux adultes handicapés, cela requiert peut-être d'inventer une allocation spécifique. Il y a aussi le fait de rendre les prestations contemporaines, c'est-à-dire de considérer la situation réelle des personnes au moment de la demande, et le principe du "Dites-le nous une fois", c'est-

à-dire de ne pas demander plusieurs fois les mêmes justificatifs. Voilà pour la "tuyauterie" technique. Au-delà, l'enjeu le plus important, à mes yeux, est l'accompagnement. On ne peut pas réformer les prestations sociales sans réformer l'accompagnement. Commence-t-il au moment de la demande de prestations, ou avant, en repérage des ruptures de parcours ? Et à quel moment prend-il fin ? Il faut un suivi, pour éviter de nouvelles ruptures, dans le travail, la formation...

D.V. En ce qui concerne la simplification, il est essentiel de ne pas se tromper de "simplicité". La complexité de notre système social s'explique »



Gaël Kerbaol / SCOP

“

Conditionner le revenu universel d'activité à la recherche active d'un emploi nous semble poser l'enjeu de la contribution de la mauvaise façon. Il s'agit de travailler à une société de la confiance, et non du contrôle.

”

DANIEL VERGER

“

Nous sommes aussi confrontés au ressenti d'injustice – qu'il faut entendre – entre ceux qui travaillent 35 heures et souvent plus, et ceux qui ne travaillent pas et utilisent le système, même s'ils sont peu nombreux.

”

CHRISTINE

CLOAREC-LE NABOUR

» aussi par le fait qu'il répond à des catégories qui n'ont pas les mêmes besoins. Il n'est donc pas si simple, si on veut être juste et pertinent, de simplifier le nombre d'aides. Il faut simplifier d'abord pour l'utilisateur, pas pour l'administration. Et il faut être prudent avant d'aller vers la fusion des différents minima. Nous sommes clairement hostiles à une fusion de la prime d'activité ou des aides au logement (APL), parce qu'elle pourrait entraîner des perdants et une perte de spécificités qui s'avérerait négative. Quant à l'accompagnement, nous sommes conscients qu'un revenu seul ne suffit pas à l'insertion pleine et entière dans la société. Un accompagnement de proximité est essentiel. Et dans la confiance, avec une relation non pas de contrôle ou de "flicage", mais qui aide vraiment les personnes à trouver leur chemin.

C.C.-L.N. Nous sommes en effet allés jusqu'à de plus en plus de spécificités, puisqu'on a essayé d'individualiser au maximum en prenant en compte toutes les particularités des bénéficiaires. Avec, pour résultat, un système très complexe. C'est pour cela qu'il faut simplifier. Mais je vous rejoins sur la nécessité de le faire avec prudence.

D.V. Il faut un socle commun facile à acquérir – et d'ailleurs élargi aux 18-25 ans – et qu'ensuite des spécificités soient reconnues, à partir d'un dossier simple à remplir. Mais il faut veiller à ne pas faire des perdants. Ce risque, encore une fois, on le voit venir avec ce qui nous semble être un objectif caché du revenu universel d'activité, c'est-à-dire la fusion des APL avec les minima sociaux. On craint que si la réforme se fait à budget constant – comme cela se

profile –, la tentation soit forte de diminuer les aides au logement pour alimenter d'autres fonds. Ce serait faire des économies sur des catégories de population en situation de fragilité financière.

C.C.-L.N. Sur l'extension du revenu universel d'activité aux jeunes, je ne suis pas hostile au débat. Cela dit, la Garantie jeune¹ est un dispositif qui marche de mieux en mieux. Elle est assortie d'un contrat réciproque avec des droits et des devoirs, qui ne semble pas être une barrière pour les jeunes. Ouvrir davantage les critères d'entrée dans ce dispositif peut être une voie pour mieux prendre en compte les difficultés de vie des jeunes, qu'ils soient étudiants, demandeurs d'emploi, etc. Quant aux APL, à mon sens, il n'y a pas de perdants. On a décidé de considérer la situation réelle des personnes au

moment du versement : si elles n'y ont plus droit, c'est qu'elles gagnent mieux leur vie. C'est peut-être une question de seuils à revoir...

D.V. C'est surtout une question de budget global. Une réforme, pour être efficace quand elle se veut d'ampleur, doit aussi intégrer un budget plus important. D'ailleurs, le coût constant n'est pas possible si on souhaite combattre efficacement le non-recours. Et avec le collectif Alerte, nous demandons que le RSA ou son successeur soit augmenté – progressivement si besoin – à 850 euros, soit environ 50 % du revenu médian, le seuil permettant de sortir d'une pauvreté qui confine à la misère. Cette réforme doit se faire dans une logique d'investissement social.

C.C.-L.N. Grâce à la dématérialisation, à la mutualisation et à l'automatisation, les coûts de traitement des dossiers devraient être réduits. Et on aimerait que cette économie puisse aller vers l'accompagnement et la lutte contre le non-recours. Ces dernières années, les aides sociales ont augmenté de moitié, et en revanche, les crédits ont baissé sur l'accompagnement. C'est de l'investissement social, je suis d'accord avec vous. Ce n'est pas toujours facile à faire comprendre, car les retombées n'en sont pas immédiates. Cela dit, il va falloir à un moment donné que l'on assume et que l'on accorde à ce plan pauvreté un minimum de moyens.

D.V. Je voudrais aborder le lien du revenu universel d'activité avec l'activité. Sous des dehors de bon sens, il se joue ici un enjeu majeur. Les personnes en précarité ont profondément envie que leur contribution à la société soit reconnue. Et cette contribution est riche, malgré un quotidien harassant fait d'ennuis de

santé, de problèmes de garde d'enfants, de démarches administratives, etc. Conditionner le revenu universel d'activité à la recherche active d'un emploi nous semble poser l'enjeu de la contribution des personnes de la mauvaise façon. Il s'agit de travailler à une société où l'on fait confiance aux personnes, afin que, naturellement, celles-ci puissent voir leur contribution reconnue, que ce soit à travers un emploi quand c'est possible, ou des activités (d'aïdants, par exemple) méritant d'être mieux valorisées. Il nous semble en tout cas dangereux d'être dans une démarche de conditionnalité.

C.C.-L.N. Nous, nous sommes aussi confrontés au regard des gens qui travaillent, qui ne gagnent pas énormément leur vie et qui ont un ressenti d'injustice – qu'il faut entendre – entre ceux qui travaillent 35 heures et souvent plus, et ceux qui ne travaillent pas et utilisent le système. Ces derniers ne sont pas nombreux, mais vous savez comme moi que ce ressenti existe. C'est pour cela qu'on ne peut pas enlever le contrôle. Mais on travaille depuis dix-huit mois sur une société de la confiance. Il faut donc que le message soit clair sur ce point : les personnes sont sincères. Mais sans forcément enlever le contrôle.

D.V. Nous comprenons les contrôles légitimes. Ce que nous pointons, c'est que le lien à l'activité ne doit pas être le fruit d'une peur que le revenu socle soit suspendu au bout de deux offres d'emploi "raisonnables" refusées, mais plutôt celui d'une démarche volontaire de la part de la personne et correspondant au parcours de celle-ci. L'autre enjeu que vous soulevez est celui de l'écart entre les revenus issus du travail et les prestations sociales. La prime d'activité, en théorie, résout cette question. Il reste néanmoins à relever durablement les salaires de base. Tout le monde y a intérêt, y compris les personnes en dessous du seuil de pauvreté, justement pour renforcer cette cohésion sociale.

C.C.-L.N. Il faut en débattre. J'attends de voir plus d'études sur les impacts d'une telle hausse sur l'économie et les entreprises. Selon certains économistes, ils pourraient s'avérer négatifs. Mais je n'y suis pas fermée. ■

**Propos recueillis
par Clarisse Briot**

1 Accompagnement assorti d'une aide financière pour les 16 – 26 ans en situation de précarité, sans emploi ni formation.

💡 REPÈRES

FUSION

L'objectif de la réforme : « *Rénover en profondeur le système des prestations monétaires versées aux ménages modestes, à travers la création d'un revenu universel d'activité fusionnant le plus grand nombre possible de ces prestations* » (Ministère).

PARCOURS D'INSERTION

Les bénéficiaires auraient l'obligation de s'inscrire dans un parcours d'insertion, qui « *empêche de refuser plus de deux offres raisonnables d'emploi ou d'activité figurant dans [leur] contrat* ».

ENQUÊTE

DE L'EXCLUSION BANCAIRE À L'EXCLUSION SOCIALE : COMMENT METTRE FIN AU CERCLE VICIEUX ?

PAR **BENJAMIN SEZE** PHOTOS : **XAVIER SCHWEBEL**

Frais d'incidents de compte démesurés, offres de service minimalistes sans autorisation de découvert, sans chéquier et parfois sans carte de paiement, impossibilité d'obtenir un prêt « classique »... Les ménages précaires subissent souvent les règles d'un système bancaire qui n'est pas pensé pour eux. Ils représentent aux yeux des banques une clientèle trop risquée et pas assez rentable. C'est un cercle vicieux car cette exclusion les maintient dans la précarité, ou peut les y faire basculer s'ils sont sur un fil. À court terme, en plombant leur budget. À moyen terme, en empêchant tout investissement nécessaire pour réaliser des projets d'avenir. En 2011, le Secours Catholique et d'autres associations ont lancé une alerte. Depuis, des avancées ont eu lieu. Mais elles restent insuffisantes. Comment relever aujourd'hui le défi de l'inclusion bancaire ?

COMPRENDRE

RETRAIT

Locations **bas** et **haut** les équipements disponibles à l'intérieur de l'agence



COMPRENDRE



▲ **Rosette :**
« *Ce mois-ci, j'ai encore dû aller chez le médecin. Nous sommes le 12 et devinez combien il me reste : 50 euros.* »

Les banques n'augmenteront pas leurs tarifs en 2019. Et désormais, elles ne prélèveront pas plus de 25 euros par mois de frais d'incidents bancaires à leurs clients identifiés comme "vulnérables", soit 3,5 millions de personnes.

Lorsque l'information tombe ce mardi 11 décembre, dans la soirée, via un communiqué de la présidence de la République, ces mesures viennent d'être négociées avec le secteur bancaire. Objectif affiché, en pleine "crise des Gilets jaunes" : « *bâtir des solutions concrètes à l'urgence économique et sociale* ». En réalité, le sujet des frais d'incidents bancaires est présent dans l'agenda politique depuis plusieurs mois. Le 3 septembre, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, avait déjà annoncé le plafonnement de ces frais pour les 375 000 ménages ayant souscrit à l'offre (bancaire) spécifique à la clientèle fragile (OSCF). Cette première an-

nonce était le fruit d'un travail de long terme entamé il y a huit ans dans le cadre de la lutte contre l'exclusion bancaire.

En 2011, le Secours Catholique, l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) et la Croix-Rouge française publient un "Manifeste pour l'inclusion bancaire en France des populations fragiles". « *À cette époque, une réflexion commune de nos trois organisations était en cours* », explique Hélène-Sophie Mesnage, déléguée générale adjointe de l'Unccas. « *Un certain nombre de chiffres commençaient à circuler. On sentait poindre un sujet qui potentiellement était de nature à s'imposer dans le débat politique.* »

Aujourd'hui, en France, près de 99 % de la population possède un compte de dépôt ou un Livret A utilisable comme tel. Cela résulte, notamment, de l'instauration d'un droit au compte en 1984, et de la mission d'accessibilité bancaire confiée en 2008 à la Banque Postale. Mais pour les auteurs du manifeste, l'exclusion bancaire ne se résume pas à la question de l'accès au compte. Selon eux, est exclue bancaire toute personne qui « *rencontre de telles difficultés d'accès aux produits et services bancaires, ou d'usage de ces produits, qu'elle ne peut plus mener une vie normale dans la société* ». Ils estiment à 5 à 6 millions le nombre de personnes concernées, aussi bien des ménages en situation de précarité que d'autres, issus des classes moyennes, qui voient leur situation se dégrader à la suite d'un accident de la vie (séparation, perte d'emploi, longue maladie...) ou à cause de la fragilisation de leurs ressources financières.

540 euros de frais. Pour Rosette, les ennuis ont commencé il y a trois ans, lorsqu'elle a divorcé de son mari, à l'âge de 66 ans. Du jour au lendemain, cette ancienne vendeuse dans une boutique de vêtements a dû vivre avec sa retraite de 1 100 euros. « *Je n'ai pas voulu demander une pension alimentaire, j'avais besoin de couper les ponts* », précise-t-elle. Son installation à Cavillon, dans le Vaucluse, pour se rapprocher d'une amie, lui occasionne des frais exceptionnels. « *À ce moment-là, j'ai été*

à découvert de 500 euros. Cela ne paraît pas beaucoup, mais pour moi c'est énorme. Je n'arrivais pas à le solder. » Sa conseillère bancaire lui suggère alors de déposer un dossier de surendettement à la Banque de France. « Les crédits ont été gelés, cela m'a permis de repartir à zéro. Mais du coup, comme je suis fichée, je n'ai plus droit à un découvert. » Depuis, une fois que Rosette a dépensé ses 1 100 euros mensuels, le moindre chèque ou prélèvement est rejeté et des frais lui sont ponctionnés.

“
**JE NE VEUX PAS PARLER COMME
LES GILETS JAUNES,
MAIS JE SUIS EN COLÈRE.**
”

En cette matinée de décembre, Rosette nous tend un courrier de la banque reçu la veille. Les prélèvements automatiques de novembre pour payer l'électricité, le gaz et l'eau ont été rejetés. Montant total des factures impayées : 61,78 euros. Pour ces rejets, la retraitée devra payer à sa banque 70,52 euros de frais. « Cela faisait cinq mois que ça ne m'était pas arrivé. Mais en novembre, j'ai eu des dépenses imprévues : des frais de médecin et des courses pour accueillir ma famille pendant deux jours. » En janvier 2018, un chèque de 67,40 euros pour payer le dentiste a été rejeté, car il manquait 11,40 euros sur son compte. Montant des frais d'incident : 59,99 euros. « Je compte le moindre sou, s'étrangle Rosette. J'ai 900 euros de charges par mois, dont 530 euros de loyer. Il me reste 200 euros pour vivre. Je me prive de beaucoup de choses. Les sorties, je ne sais même plus ce que c'est. Ma priorité : payer mes factures et manger. » Sur l'année 2018, Rosette a comptabilisé 540 euros de frais d'incidents bancaires. Lors d'un rendez-vous pris avec la directrice de l'agence bancaire, elle s'est vu répondre : « Madame, il faut bien gérer votre argent. » À l'évocation de ces souvenirs, les émotions remontent. « Je ne veux pas parler comme les Gilets jaunes, mais je suis en colère. » Puis Rosette se reprend : « Excusez-moi de m'emporter. Mais je trouve ça injuste. » »

ÉCLAIRAGE

DROIT AU COMPTE

En cas de refus d'ouverture de compte par un établissement bancaire, tout particulier peut faire parvenir à la Banque de France une demande de droit au compte. La Banque de France désignera alors un établissement qui devra lui ouvrir un compte lui donnant accès à des services bancaires de base.

MICROCRÉDIT PERSONNEL

Prêt destiné aux personnes exclues du système bancaire classique. Son montant varie entre 300 et 5 000 euros, remboursables dans un délai de 6 à 48 mois. Son taux d'intérêt est généralement situé entre 1,5 et 4 %. Le demandeur doit s'adresser à une association ou un organisme social, qui servira d'intermédiaire avec la banque. En cas d'échec du remboursement, l'État peut se porter garant auprès de la banque jusqu'à 50 % de la somme due, via le Fonds de cohésion sociale.

POINT CONSEIL BUDGET

Le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté en janvier 2013, prévoyait l'expérimentation de Points conseil budget (PCB) lancée en 2016.

Ces espaces, ouverts à tous, ont pour mission de conseiller les ménages dans la gestion de leur budget et, si besoin, de leur apporter des solutions afin de prévenir le surendettement.

OBSERVATOIRE DE L'INCLUSION BANCAIRE

Créé en 2013, l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) rassemble des représentants des pouvoirs publics, des banques et des associations de défense des consommateurs ou de lutte contre l'exclusion, dont le Secours Catholique. Sa mission : suivre les pratiques des établissements de crédit en matière d'inclusion bancaire.

MISSION D'ACCESSIBILITÉ BANCAIRE

Depuis 2008, dans le cadre d'une mission de service public, la Banque Postale ouvre un Livret A à quiconque en fait la demande. Ce livret offre des prestations proches de celles d'un compte courant. Cette solution de "pré-bancarisation" a été pensée pour les personnes ne réunissant pas les conditions nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire.



▲ « J'ai demandé à la directrice de l'agence bancaire si je ne pouvais pas payer les agios mensuelles en deux fois, afin qu'il me reste un petit budget pour terminer le mois. Elle m'a dit non, car leur logiciel ne fonctionne pas de cette manière. »

» Selon l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), les personnes en situation de fragilité financière payent en moyenne 320 euros d'agios et de frais d'incidents bancaires par an, jusqu'à 500 euros pour 20 % d'entre elles. À titre de comparaison, une étude de l'Union nationale des familles (Unaf) et du magazine *60 Millions de consommateurs* estime à 34 euros en moyenne le montant annuel de ces frais pour un client "classique". Concernant les ménages accompagnés par le Secours Catholique, « nous nous sommes rendu compte que sur 1 000 euros pour une famille, jusqu'à 120 euros pouvaient s'évaporer en frais bancaires », rapporte Véronique Fayet, présidente de l'association. Si l'exclusion bancaire accentue les difficultés économiques des ménages précaires, elle a aussi un impact psychologique qui favorise l'exclusion sociale.

Renoncer au chéquier. L'alerte lancée en 2011 a ouvert une discussion entre le gouvernement, la Banque de France, les établissements bancaires et les acteurs sociaux. À cette époque, certaines banques ont déjà pris des initiatives envers leurs clients en difficulté : promotion d'offres bancaires de base, mise en place de structures d'information et de conseil, orientation vers des organismes sociaux, pré-

vention des impayés. « Ces initiatives sont trop limitées », estiment cependant les auteurs du "Manifeste pour l'inclusion bancaire".

Les échanges menés pendant près de deux ans entre acteurs sociaux et établissements bancaires vont contribuer à l'élaboration de la loi de juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. D'après cette loi, les banques doivent désormais identifier leurs clients en situation de fragilité financière, et leur proposer une offre spécifique pour la clientèle fragile (OSCF). Cette offre présente le double avantage d'être peu chère (3 euros par mois) et de garantir des frais d'incidents limités à 20 euros par mois et 200 euros par an, depuis l'annonce de septembre. En contrepartie, les clients doivent renoncer au chéquier, contre deux chèques de banque mensuels, et à la carte bancaire classique, contre une carte à autorisation systématique.

“
IL FAUT MOINS DE RIGIDITÉ
DANS LES OUTILS QUI SONT
PROPOSÉS AUX CLIENTS
EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE.
”

Dans un rapport publié l'été dernier pour le compte de l'OIB, Alain Bernard, du Secours Catholique, en tire un bilan plutôt sévère. D'une part, les indicateurs utilisés par les établissements bancaires pour déterminer qui sont leurs clients en situation de fragilité financière sont principalement laissés à leur libre appréciation, donc très variables d'une enseigne à l'autre, et, globalement, en deçà de la réalité vécue par une grande partie des ménages en difficulté. D'autre part, quatre ans après le lancement de l'OSCF, seuls 10 % des clients ciblés y ont souscrit (375 000 personnes sur les 3,5 millions estimés en situation de fragilité financière). En cause, le manque de volonté ou de formation des conseillers bancaires qui proposent trop rarement ce produit mal connu et peu rentable. Mais aussi la réticence des clients eux-mêmes, et parfois des travailleurs sociaux et bénévoles qui les accompagnent, à cause du risque de stigmatisation et de complications liées aux moyens de paiement.

Microcrédit. C'est cette dernière raison qui a poussé Rosette à refuser l'OSCF. « J'ai besoin d'un chéquier pour ne pas tout le temps être dans le rouge », explique la retraitée. Cela me permet de m'arranger avec les médecins



ou l'opticien. De leur demander d'attendre que j'aie été remboursée par la Sécu et la mutuelle avant de déposer les chèques. Et parfois de leur faire quatre chèques à encaisser en quatre mois, au lieu d'un gros chèque. Avec un chèque de banque, ce n'est pas possible : il est à encaissement immédiat. » Les banques considèrent ces moyens de paiement restreints comme un service rendu au client pour lui éviter de se mettre en difficulté. « C'est la même logique que les frais d'incidents, parfois punitifs, qui ont pour but de responsabiliser la personne », réagit Morgane Lenain, en charge de la défense des consommateurs à l'Unaf. « Or c'est valable »

IDÉE

ET SI LA SOLUTION ÉTAIT LA CO-CONSTRUCTION ?

« Vu de haut, on se dit que les pauvres ne savent pas gérer leur argent. Alors on va vouloir les éduquer, et leur imposer des règles », observe l'historienne Laurence Fontaine, auteur de l'ouvrage *L'économie morale*¹. Pourtant, estime-t-elle, « l'histoire, comme l'observation contemporaine fine, montre au contraire que les stratégies financières sont une part importante des arts de survivre ». Pour le sociologue et économiste Georges Gloukoviezoff, on touche ici « le cœur du processus d'exclusion bancaire. Une partie

de la clientèle, pourtant contrainte de recourir aux services bancaires, est confrontée à une forme de relation bancaire qui n'a pas été pensée pour elle, ou plutôt avec elle ». Comme Laurence Fontaine, il souligne que beaucoup de personnes en situation de précarité savent gérer leur budget pour compenser la faiblesse ou l'irrégularité de leurs revenus. Pour l'historienne et le sociologue, c'est en s'intéressant aux modes de gestion de leurs clients exclus bancaires et en définissant avec

eux des offres adaptées que les banques favoriseront l'inclusion bancaire. Car « cette co-production assurera l'adéquation de la prestation bancaire aux besoins spécifiques des clients – gérer leur budget en sécurité et amortir les variations de ressources –, et des banques – gérer le risque bancaire qui est particulièrement élevé pour les clients aux revenus modestes », conclut Georges Gloukoviezoff. ■

1. *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Gallimard - NRF, 2008.

COMPRENDRE

» uniquement pour des ménages qui ne dépasseraient leur découvert autorisé que parce qu'ils ne savent pas limiter leurs dépenses ou gérer leur budget. On fait d'un comportement relativement marginal une généralité. D'où des réponses souvent inadéquates. Il faut moins de rigidité dans les outils qui sont proposés aux clients en difficulté financière. »

Ce manque de souplesse est aussi observé dans les possibilités réduites pour les ménages en précarité d'accéder à un crédit amortissable. Dans la salle de réunion du Secours Catholique, à Brest, le téléphone de Bernard Guiot se met à vibrer. Le bénévole vient de recevoir un mail. « Vous voyez, nous dit-il après une rapide lecture, là, c'est un couple qui gagne 2 500 euros. Lui est au chômage, et elle travaille. Ils voudraient acheter une voiture pour permettre au mari de retrouver du boulot et débloquer leur situation. Mais la banque refuse de leur accorder un crédit, car lui est en recherche d'emploi et

▼ **Virginie :**
« Il manque un entre-deux entre les banques normales, trop rigides, et les banques en ligne, trop laxistes. »

elle en CDD. » Un cas classique, pour le coordinateur du groupe microcrédit du Secours Catholique finistérien. « La quasi-totalité des gens qui viennent nous voir ont des revenus insuffisants ou irréguliers, des emplois précaires ou un passif d'incidents bancaires », observe-t-il. Parfois, la sécurité offerte par l'accompagnement et la caution financière du Secours Catholique dans le cadre du microcrédit ne suffit pas. Cela a été le cas pour Virginie, mère seule, qui devait racheter une voiture pour ne pas perdre son travail. La trentenaire Brestoise est en CDI et touche 2 400 euros de ressources mensuelles. Mais la banque a refusé son dossier de microcrédit. En cause : l'apurement en cours d'un surendettement. « C'était un accident de la vie, précise Virginie. Et la situation est prise en main, je suis suivie par la Banque de France et je rembourse 400 euros tous les mois. » La jeune femme a finalement dû faire une demande de don au Secours Catholique. « Pas de droit de découvert, pas de droit au crédit, vous êtes sur le fil tout le temps, sans marge de manœuvre. C'est ça qui fait peur », confie-t-elle.

Budgets trop serrés. S'ils conviennent que ces restrictions sont contraignantes, les acteurs du secteur bancaire les présentent comme une sécurité destinée à aider les clients temporairement en difficultés à sortir d'un mauvais pas.

Quant aux ménages qui sont dans une précarité structurelle, « le compte bancaire n'est que le miroir de leurs difficultés. La banque ne peut pas être la solution », explique Pierre Bocquet, directeur du département banque de détail à la Fédération des banques françaises.

Directrice des clientèles Mass Market & spécifiques à la Banque Postale, qui accueille 44 % des clients dits financièrement fragiles (1,6 million de personnes), Mouna Aoun rappelle à son tour que la plupart des budgets trop serrés le sont à cause de ressources insuffisantes : « La banque se trouve souvent confrontée aux conséquences financières de problèmes économiques et sociaux plus vastes, d'emploi, de croissance, d'exclusion... Le compte bancaire n'est que le réceptacle des ressources pour y avoir accès », précise-t-elle.





« Certes, il y a un problème initial de ressources », réagit Héléne-Sophie Mesnage, de l'Unccas. « Mais, de fait, les difficultés d'usages bancaires et d'accès au crédit amortissable viennent ajouter une fragilité supplémentaire pour des personnes qui sont déjà en situation de vulnérabilité. Tout le monde a sa part de responsabilité dans l'accompagnement de ces ménages. » Celle des établissements bancaires est d'autant plus grande, souligne Georges Gloukoviezzoff, auteur du livre *L'exclusion*

“
**LES CLIENTS MÊME PRÉCAIRES
ET PEU RENTABLES N'ONT
PAS LE CHOIX. ILS DOIVENT PASSER
PAR LES BANQUES.**
”

bancaire. Le lien social à l'épreuve de la rentabilité (Puf, 2010), que la bancarisation de notre société depuis les années 1970 a rendu les banques incontournables dans le quotidien des Français. « Non, les banques ne sont pas responsables du fait que les revenus stagnent alors que les charges augmentent, concède l'économiste et sociologue. Le problème, c'est que les clients, même précaires et peu

rentables, n'ont pas le choix. Ils doivent passer par elles. À partir de là, est-ce normal que le système bancaire contribue à les appauvrir et les exclure socialement ? »

Quelle solution aujourd'hui pour davantage d'inclusion bancaire ? Au sein de l'OIB, la question fait débat. Certains prônent une amélioration des outils actuels. D'autres souhaitent aller plus loin, et militent pour un ajustement du modèle économique des banques. « La bancarisation de la société devrait induire que les clients plus aisés assument, par leur cotisation, une partie du risque que représentent ceux en situation d'exclusion bancaire », considère Fabien Tocqué, coordinateur du pôle « Économie, consommation, emploi » à l'Unaf, faisant le parallèle avec les mutuelles de santé. « Or c'est le contraire. Le modèle économique des banques repose en grande partie sur les difficultés financières de nombreux clients¹, notamment parce que les banques gagnent peu d'argent ailleurs avec des taux d'intérêt très bas pratiqués sur les crédits amortissables accordés aux clients plus à l'aise. C'est toute cette logique qu'il faudrait inverser. » ■

▲ À la Banque Postale, Mouna Aoun insiste sur « l'offre large de produits et services adaptés à la situation des clients dits financièrement fragiles » : compte spécifique, microcrédits, plateforme de conseil budgétaire.

1 Dans son étude publiée en 2017 avec *60 Millions de consommateurs*, l'Unaf estime à 6,5 milliards d'euros le chiffre d'affaires (dont 4,9 milliards de bénéfices) réalisé par les grandes banques de détail grâce aux frais d'incidents, soit 30 % de leurs revenus.

L'ENTRETIEN

« NOTRE PRIORITÉ EST LA DIFFUSION DE L'OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS FRAGILES FINANCIÈREMENT »

Où en est-on de l'inclusion bancaire en France ? Dans quelle mesure et par quels moyens peut-elle être améliorée ? Entretien avec François Villeroy de Galhau, ancien haut cadre chez BNP Paribas, aujourd'hui gouverneur de la Banque de France et président de l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

PROPOS RECUEILLIS PAR **INGRID BECUWE** ET **BENJAMIN SEZE**

BIOS

INGRID BECUWE

2012

Rejoint le groupe de convivialité du Secours Catholique du Bois-d'Oingt (Rhône).

2013

Devient bénévole au sein de l'équipe locale, participe à l'accueil de jour et siège à la commission des aides.

Depuis 2014

Est membre du Groupe national d'action citoyenne (Gnac), et participe au pôle Mobilisation citoyenne du Secours Catholique.

FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU

De 1997 à 2000

Est directeur de cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

2011

Devient directeur général délégué du groupe BNP Paribas.

2015

Est nommé gouverneur de la Banque de France.

Secours Catholique. En quoi la question de l'inclusion bancaire est-elle aujourd'hui un enjeu de société ?

François Villeroy de Galhau. C'est un élément décisif d'inclusion dans la société et d'accès à la vie collective. De fait, la France et la Banque de France se sont mobilisées depuis longtemps sur le sujet. Il y a eu trois grandes étapes. La première a été, en 1984, la création d'un droit au compte qui fait qu'aujourd'hui plus de 96 % de nos concitoyens possèdent un compte bancaire. La deuxième est, côté crédit, la loi Neiertz de 1989 qui visait à prévenir le surendettement. Nous observons d'ailleurs, sur ce point, une évolution bienvenue depuis quatre ans : entre 2014 et 2018, le nombre de dossiers de surendettement a baissé de 30 % environ. Il devrait être autour de 160 000 en 2019.

S.C. Comment expliquer cette baisse ?

F.V.G. D'abord par l'effet de la loi Lagarde de 2010 qui a encadré beaucoup plus strictement le crédit renouvelable, et puis de la loi Hamon de 2013 qui permet à la Banque de France de prendre plus

souvent des mesures d'annulation de dette. La loi Sapin II de 2016 a encore simplifié les choses et permet de gagner plusieurs mois pour des familles en situation de surendettement.

Le troisième front de la bataille contre l'exclusion bancaire est maintenant la limitation des frais bancaires pour les Français qui sont en situation de fragilité financière. La loi bancaire de 2013 avait créé une offre conçue pour limiter les risques de découvert grâce à une carte de paiement à autorisation systématique et deux chèques de banques par mois, au lieu d'un chéquier. C'est l'Offre spécifique pour clientèle fragile (OSCF).





▲ Ingrid Becuwe, François Villeroy de Galhau et Benjamin Sèze, au siège de la Banque de France, à Paris.

S.C. Aujourd'hui encore, l'inclusion bancaire reste un enjeu important, d'où notamment la mobilisation sur les frais bancaires fin 2018 ?

F.V.G. Absolument. Un des constats de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), que je préside en présence des associations dont le Secours Catholique, est que la moyenne des frais d'incidents bancaires payés par les clients en situation de fragilité financière est encore de 320 euros par an. C'est évidemment trop élevé et donc les avancées effectuées depuis 2013 n'étaient pas suffisantes. En septembre, nous avons obtenu l'engagement des banques de développer l'accession à l'OSCF : environ 375 000 clients y

“
**LES AVANCÉES EFFECTUÉES
 DEPUIS 2013 N'ÉTAIENT PAS
 SUFFISANTES.**
 ”

ont souscrit, à ce jour, et nous visons + 30 % d'ici 2020. Pour rendre cette offre plus attractive, les banques ont aussi accepté d'en plafonner les frais totaux d'incidents bancaires à 20 euros par mois et 200 euros par an. Puis en décembre, suite à des discussions sous l'égide du Président de la République, face à l'urgence économique et sociale, a été acté un nouvel engagement encore plus important : il ne porte plus seulement

sur les 375 000 clients de l'offre spécifique mais sur l'ensemble de leurs clients en situation de fragilité financière. La loi de 2013 oblige les banques à les identifier, soit environ 3,5 millions de personnes. Pour tous ces clients, les frais d'incidents seront à 25 euros par mois maximum.

S.C. Concernant l'identification de ces clients, la loi de 2013 définit uniquement deux cas de figure.¹ Pour le reste, le choix du législateur a été de laisser la liberté aux banques d'établir leurs >>>

1 Les personnes faisant l'objet d'une procédure de traitement de surendettement, et celles inscrites pendant trois mois consécutifs au Fichier central des chèques (FCC) en raison d'un chèque impayé ou d'un retrait de carte bancaire.

COMPRENDRE

» propres critères. Pourquoi ne pas avoir opté pour une définition unique, précise et exhaustive, des clients en situation de fragilité financière ?

F.V.G. Il y a des critères concernant les risques d'incidents – ceux-là sont les mêmes partout² –, et puis des critères de revenus. Il se trouve que les banques peuvent avoir des clientèles assez différentes. Pour une banque qui a des clients très hauts de gamme, cela ne la gêne pas de dire par exemple : « Pour moi, un client qui a moins de 2 000 euros de revenus mensuels est fragile. » Elle a de fait très peu de clients dans ce cas. Mais si on imposait ce même critère de revenus à une banque dont une grande partie de la clientèle est plus défavorisée, cela lui coûtera beaucoup plus cher et elle serait pénalisée par le fait d'accueillir des clients défavorisés ou de classe moyenne. Il est donc sain que le législateur ait laissé chaque banque tenir compte de ses caractéristiques de clientèle. Mais, c'est la mission de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) de vérifier que chaque banque le fait sérieusement, que cela correspond bien à la réalité de la fragilité financière. Et croyez-moi, nous le vérifierons.

S.C. Une impression générale ressort des témoignages des personnes en difficultés bancaires que rencontrent les associations, c'est que les notions de rentabilité et de risques prévalent aujourd'hui dans le secteur bancaire au détriment de la notion de service. Il y a encore toute une part de la population, notamment parmi les personnes âgées, pour qui la relation entre le banquier et son client est basée sur la fidélité. Et parfois, elles déchantent. Nous pensons



à un cas précis d'une dame accompagnée par le Secours Catholique. Elle a été pendant 30 ans cliente d'une banque. Tout se passait bien jusqu'à ce qu'elle ait un accident de vie qui l'a mise en difficulté financière. Elle a voulu renégocier son prêt immobilier. Elle n'a jamais pu. Elle a eu un sentiment de mépris, de discrimination.

F.V.G. Ce n'est pas mon rôle de défendre les banques, et il peut y avoir des abus comme celui que vous citez. Mais, globalement les banques en France gardent un mo-

dèle relationnel, avec des agences nombreuses et des conseillers au contact des clients. On pose souvent la question de l'équilibre entre le service humain au client et la rentabilité. Je pense que s'il y a une tension, elle est de court terme, parce qu'à long terme, ces objectifs convergent. Si une banque n'assure pas un service durable et une présence auprès de ses clients, elle va les perdre et donc elle va dégrader sa rentabilité. Et inversement une banque qui n'est pas rentable et donc solide,

ne servira pas ses clients très longtemps. En cas de manquement de la part d'une banque, le premier conseil que je peux donner est de saisir très vite le médiateur de la banque concernée.

S.C. La personne l'a fait et a été promené entre le médiateur et le service clientèle. C'est très révélateur des situations que rencontrent les associations. Concernant l'Offre spécifique pour clientèle fragile, le rapport de l'OIB, rendu cet été, souligne que seul 10 % du public cible a été atteint. Parmi les freins à la diffusion de cette offre, le rapport évoque la réticence des personnes du fait des moyens de paiement restreints, notamment l'absence de chéquier. Car ce dernier, tout comme l'autorisation de découvert, peut donner une certaine souplesse pour ne pas systématiquement se retrouver dans le rouge en fin de mois lorsqu'on gère un budget très serré. Dans quelle mesure cette offre peut-elle être améliorée ?

F.V.G. La priorité est d'abord de diffuser davantage cette offre spécifique comme la loi l'a prévue. Les banques doivent le faire, nous le leur avons clairement demandé. De leur côté, les associations doivent parfois mieux expliquer cette offre qui est mal connue : elle répond quand même à l'essentiel des besoins des familles, et elle leur évite de se retrouver en situation de découvert.

Dans un deuxième temps, s'il s'avérait que suite à ce gros effort de déploiement, on butait sur des limites liées au contenu de l'offre, on pourrait revoir ce contenu. Mais nous avons en France trop tendance à vouloir changer les lois avant même d'avoir essayé de bien les appliquer.

S.C. Au sein de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, certaines associations, à l'image de l'Unaf, qui relaient la parole de nombreuses personnes en situation de fragilité financière, considèrent que l'offre spécifique est stigmatisante et trop restrictive en termes de contenu et



PAR RAPPORT À L'INCLUSION BANCAIRE, IL RESTE IMPORTANT DE DISTINGUER LES CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE ET LES AUTRES.



de public éligible. Elles préconisent un plafonnement des frais d'incident pour tous les clients, car elles estiment que les banques de détail basent de manière excessive leur modèle économique sur ce que leurs rapportent ces frais (lire p.21), et donc sur les difficultés que rencontrent leurs clients. Elles considèrent que les banques doivent ajuster leur modèle en allant chercher de l'argent ailleurs, en relevant par exemple certains tarifs qui concernent une plus large assiette de clients, ou en augmentant le taux de certains crédits amortissables qui aujourd'hui sont très bas et ne leur rapportent presque rien.

F.V.G. Par rapport à l'inclusion bancaire, il reste important de distinguer les clients en situation de fragilité financière et les autres. Pour deux raisons. La première est qu'objectivement, quand un client se retrouve en situation de découvert et en incident de paiement, cela représente des risques pour la banque et des coûts de traitement. Donc pour des clients qui ont les moyens de payer, il est normal que

cela ait un coût. Il faut simplement que ce soit connu à l'avance et clair. Ensuite, si on pose la question d'un autre modèle économique, toute l'interrogation est : que ferait-on alors payer plus cher ? Est-ce le coût des crédits ? Je ne suis pas sûr que nos concitoyens aimeraient que l'on remonte le taux des crédits immobiliers, aujourd'hui très bas. Ou sinon, le coût des cartes bancaires ? Il n'y a pas de recette miracle.

S.C. Pour ces associations, l'augmentation de certains tarifs ou taux de crédits amortissables permettrait un système plus solidaire dans lequel les banques feraient assumer par leurs clients plus aisés, la possibilité de fournir à ceux qui ont des difficultés bancaires, une offre plus adaptée aux besoins de chacun.

F.V.G. Cette solidarité, c'est justement ce qui se fait en partie par le plafonnement des frais d'incident pour les clients identifiés en situation de fragilité financière. Si un client qui, à l'inverse est plus aisé, se retrouve fréquemment en découvert – cela arrive –, ce n'est pas choquant qu'il paie des frais correspondants. Mais l'inclusion bancaire deviendrait une cause très impopulaire si on voulait la faire payer par un alourdissement de la facture de millions de Français. L'action de solidarité efficace, c'est celle que mènent les femmes et les hommes de la Banque de France pour faire reculer le surendettement et les frais bancaires, et maintenant pour développer l'éducation financière en soutien des plus défavorisés. ■

² Néanmoins, les critères relatifs à la répétition des incidents et au montant des frais d'incidents varient selon les banques.[NDLR]

ICI ET LÀ-BAS

POUR UNE FINANCE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

À l'instar des services bancaires auxquels certains citoyens, notamment les plus pauvres, n'ont pas toujours accès, la finance dans son ensemble ne remplit pas son rôle au chevet de l'intérêt général. Dans son rapport publié en juin 2018, le Secours Catholique invite ainsi à rendre "la finance aux citoyens".

PAR **CLARISSE BRIOT**

« **O**n entend beaucoup dire de la part des acteurs bancaires et financiers que la finance serait un secteur économique comme un autre. Mais ce n'est pas le cas », assure Grégoire Niaudet, en charge de ces questions au Secours Catholique et auteur du rapport "La finance aux citoyens". « La finance est d'abord un service rendu à la société, explique-t-il. À l'origine, elle donne aux

acteurs non financiers les moyens de paiement, d'épargne et de crédit nécessaires aux activités économiques. » Or, depuis une quarantaine d'années, « elle s'est mise au service d'elle-même. Elle a pris le pouvoir sur les acteurs politiques et elle fait valoir ses intérêts propres, au détriment de l'intérêt général. »

Cette mainmise de la sphère financière sur le politique, appelée aussi "capture", se traduit en partie par une (trop) grande

AVIS D'ACTEUR

PIERRE-EMMANUEL VALENTIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA NEF¹

LE POLITIQUE DOIT REPRENDRE LA MAIN SUR LA TECHNIQUE



Agissant dans le secteur bancaire français depuis près de quarante ans, j'observe que des progrès de déontologie, de conformité et d'éthique ont été accomplis ces dernières années et je ne considère pas qu'il y aurait, en la matière, de paradis perdu. Mais ces avancées ne sont pas à l'échelle des dérives de la finance mondiale. L'épargne planétaire est abondante. Mais il reste à inventer les tuyaux permettant de canaliser vers les enjeux sociétaux cet argent qui, aujourd'hui, alimente les

logiques de spéculation et d'enrichissement personnel. Parmi les combats à mener cités par le rapport du Secours Catholique, certains me semblent essentiels. Il faut ainsi poursuivre la lutte contre les paradis fiscaux car l'opacité qu'ils offrent est un des grands artisans de la déviance de la finance. La lutte anti-blanchiment est aussi la mère des batailles, et doit être conduite à l'échelle européenne. Un autre levier fondamental pour orienter le capital des banques serait de lier, dans leur ratio de solvabilité, les pondérations en risque des crédits à leur valeur ajoutée sociale. Le politique doit reprendre

la main sur la technique. Et pour cela, les campagnes de sensibilisation auprès des citoyens sont essentielles. Ce sont eux qui peuvent faire pression sur le politique et sur les banques. Nous, la Nef, témoignons par notre existence qu'une circulation honnête, transparente de l'argent et porteuse de valeur ajoutée pour la société est possible. Si un jour ce combat était gagné, la Nef deviendrait moins nécessaire... et ce serait paradoxalement une bonne nouvelle ! ■

¹ Coopérative financière offrant des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle.

proximité, intellectuelle notamment, entre d'une part les organes régulateurs – dont les banques centrales – chargés d'édicter les règles et de faire valoir l'intérêt général, et d'autre part les acteurs privés de la finance. Autre prise offerte à cette domination : la dette. Les États, devenus emprunteurs auprès des marchés financiers, se sont placés dans une relation de dépendance vis-à-vis de ces derniers. « *Ils sont d'autant plus enclins à mettre en œuvre des politiques d'austérité auxquelles les marchés sont favorables, plutôt que de financer, par exemple, la transition écologique* », observe l'auteur du rapport. Car à la clé, ce sont bien, outre des services financiers accessibles à tous, des investissements de moyen et long terme en faveur de la réduction des inégalités et de la transition écologique qui sont pénalisés par cette finance hypertrophiée. « *Les banques se placent dans des logiques de profits à très court terme, poursuit-il. Les financements d'enjeu de moyen ou long terme ne rapporteront jamais autant ni aussi rapidement que les produits dérivés. Et pourtant, il y a énormément d'argent sur les marchés financiers, plus qu'il n'en faudrait pour couvrir les besoins.* »

Le rapport expose ainsi une batterie de mesures visant à diminuer l'attractivité des produits spéculatifs et, par effet miroir, à rendre plus attirants les investissements utiles à la société. « *Les banques centrales devraient utiliser les outils réglementaires pour fixer des malus sur le financement des activités nocives comme les énergies fossiles, puis des bonus sur le financement de secteurs en besoin et de la transition écologique et sociale, précise Grégoire Niaudet. Il convient, pour faciliter cela, de démocratiser fortement les instances de régulation.* » « *Le rapport offre une analyse équilibrée des choses* », commente pour sa part Jézabel Couppey-Soubeyrand, économiste et spécialiste de la régulation bancaire. « *Il n'est pas une charge contre la finance. À raison, car nous avons besoin d'elle. Mais il est important de remettre ces sujets à la compréhension du grand public. Les questions de régulation financière ne doivent pas être confisquées par des experts du secteur qui les analysent à travers leur prisme de lobbyistes. De ce point de vue, en particulier, le rapport est salutaire.* » ■

DES OUTILS POUR COMPRENDRE

À LIRE



• « *La Finance aux Citoyens : remettre la finance au service de l'intérêt général* ». Ce rapport du Secours Catholique analyse le rôle et le fonctionnement du système financier mondial, décrypte ses impacts sur la pauvreté et les inégalités, et propose des réformes permettant de mettre la finance au service de l'intérêt général.

Retrouvez ce rapport sur :
www.lafinanceauxcitoyens.org

À LIRE SUR LE WEB

• « De la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis sociale. »
Georges Gloukoviezoff, *Revue française des affaires sociales*, 2004 :
bit.ly/2GkYISH

• « Frais bancaires : pourquoi les banques abusent de leurs clients en difficulté »

60 millions consommateurs, Lionel Maugain, octobre 2017 :
bit.ly/2XoD4xv



• Les Clés de la Banque

Site Internet créé par la Fédération bancaire française pour apporter des informations utiles sur les mécanismes bancaires et les utiliser au mieux :
bit.ly/2VKYA4c

• **Rapport 2017 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire**
bit.ly/2UfnNx2

• Exclues bancaires, elles témoignent

Les témoignages complets de Rosette, Virginie, Dilnura et Alice sur le site web du Secours Catholique.
bit.ly/2TKOByu

À ÉCOUTER

• Les audiences de surendettement

Documentaire diffusé dans l'émission « Les pieds sur terre » de France culture. Au tribunal d'Instance d'Arras, dans le Pas-de-Calais, des personnes en situation de surendettement sont convoquées pour essayer de trouver une solution. Ils ont pris un crédit, un deuxième, puis un troisième pour rembourser les intérêts des deux premiers. Certains n'ont tout simplement pas pu payer les factures d'électricité qui se sont accumulées. Ils veulent rembourser, mais ne savent pas comment s'y prendre puisqu'ils n'arrivent déjà pas à finir le mois...

Accessible sur franceculture.fr : bit.ly/2RRvhrL

RENCONTRER



DATES CLÉS

1969 : naît à Pointe-Noire au Congo.

1998 : rejoint la Commission Justice et Paix à sa création.

2003 : fonde "Publiez ce que vous payez" au Congo.

2006 : est arrêté et incarcéré.

2014 : lance le mouvement citoyen "Tournons la page" avec le Secours Catholique.

BRICE MACKOSSO, MILITANT DU CHANGEMENT

LE POIL À GRATTER DU RÉGIME CONGOLAIS

PAR CÉCILE LECLERC-LAURENT PHOTOS : ÉLODIE PERRIOT

Figure de la société civile de la République du Congo, Brice Mackosso se bat depuis 20 ans pour une bonne gouvernance économique mais aussi politique. Malgré les pressions, il exige que la richesse pétrolière du pays soit mise au service du développement et croit à la politique des petits pas.

Avril 2006. « *L'arrestation de militants anticorruption met en doute l'engagement du Congo à rendre des comptes* » : cet appel du président de la Banque mondiale de l'époque, Paul Wolfowitz, va sauver Brice Mackosso et son compère Christian Mounzeo, tous deux membres de la coalition congolaise de "Publiez ce que vous payez". Accusés sans preuve de détournement de subventions, ils ont passé trois semaines dans les geôles congolaises. « *C'est long quand on le vit* », témoigne Brice, qui cite les nuits à même le sol, les besoins faits dans des sacs en plastique...

Du combat pour la transparence...

Pour Brice Mackosso, tout commence en 1969 à Pointe-Noire, là où coule le fameux or noir. Orphelin de père à 18 mois, il est élevé par sa grand-mère maternelle. « *Elle est à l'origine de mon combat*, dit-il, *elle n'arrêtait pas de me répéter : "N'attends pas de porter l'anneau de l'évêque pour dire ce que tu penses."* » À 14 ans, le jeune homme entre au séminaire où il organise des grèves. Tombé amoureux de la Déclaration

universelle des droits de l'homme et du citoyen, il décide finalement de quitter l'institution religieuse pour étudier le droit à Brazzaville et devenir avocat. Ironie du sort : il est sur le point d'être recruté par



**BRICE EST UN PRÉCURSEUR,
IL A RÉUSSI À ENGAGER
L'ÉGLISE DU CONGO
DANS SON COMBAT.**



Elf mais cela n'aboutit pas en raison de la discrimination qui, selon lui, touche les habitants de la région de Pointe-Noire que l'on veut empêcher de travailler dans le pétrole. Son destin est alors rattrapé par celui de son pays qui sombre dans la guerre civile en 1997. « *Je refuse ce terme : c'était un coup d'État pour remettre Denis Sassou Nguesso au pouvoir avec le soutien de la France et de l'Angola !* », s'exclame-t-il avec conviction, sans se départir de son flegme. Âgé alors d'une trentaine d'années, il fonde avec l'Église de Pointe-Noire la première Commission Justice et Paix

(CJP) du Congo et en devient le secrétaire permanent. « *Très vite, on a réalisé que le pétrole avait financé les armes de guerre. Et ce n'était pas des machettes comme lors du génocide rwandais en 1994, c'était des hélicoptères de combat et du matériel sophistiqué qui ont tué au moins 400 000 personnes* », déclare-t-il. La CJP Pointe-Noire mène en secret une enquête pour comprendre comment le pétrole a pu financer la guerre, ce qui aboutit en 2002 à une déclaration des évêques et en 2003 à la création de la plateforme congolaise "Publiez ce que vous payez" (PCQVP), avec d'autres ONG congolaises et le soutien du Secours Catholique. « *Brice est un précurseur, il a réussi à engager l'Église du Congo dans son combat. Il faut dire aussi que l'accaparement de la manne pétrolière par l'élite congolaise était un sujet tabou à l'époque et il a contribué à le briser* », témoigne Grégoire Niaudet, chargé de plaidoyer au Secours Catholique.

...à la lutte anticorruption...

Le combat est lancé : PCQVP exige désormais le rapatriement des recettes pétrolières dans le Trésor public. « *Auparavant, déplore Brice Mackosso, les élites n'avaient même pas la décence de les ramener au pays. Cet argent allait directement sur les comptes offshore.* » La plateforme demande à Brazzaville d'adhérer à l'itie (Initiative pour »

RENCONTRER



» la transparence des industries extractives). Surtout, elle relie la requête d'effacement de la dette du gouvernement congolais à cette transparence sur le pétrole. « *C'est là que nous avons été taxés d'emmerdeurs qui empêchaient la Banque mondiale d'accorder au*

attend toujours *« les effets sur la marmite des Congolais »*, à savoir le développement du pays. D'où ce nouveau paradigme : impossible d'avoir une bonne gouvernance économique sans démocratie et redevabilité des gouvernants.

...et pour la démocratie.

En 2014, tenace, Brice Mackosso monte de nouveau au front et interpelle le Secours Catholique pour lancer la campagne internationale "Tournons la page", qui regroupe des acteurs de la société civile africaine et prône la démocratie et l'alternance. « *C'est lui qui a créé le mouvement, dénonçant le coup d'État constitutionnel à venir au Congo²* », note Laurent Duarte, coordinateur de "Tournons la page". « *Brice a toujours en tête le coup d'après, il a une grande capacité à penser stratégie.* » "Tournons la page" Congo se prépare désormais à l'élection présidentielle de 2021. Ses missions : sensibiliser les citoyens, former des observateurs électoraux et faire en sorte que le scrutin soit transparent. « *Mais il ne*

faut pas tourner la page qu'en Afrique, cela se passe aussi en Europe », se scandalise Brice Mackosso. Sur les 350 000 barils de pétrole produits chaque jour au Congo, 200 000 seraient toujours vendus en offshore : « *C'est de l'argent volé qui échappe aux Congolais. Regardez aussi l'affaire des biens mal acquis : nos dirigeants ont plus de 100 comptes bancaires placés dans les banques françaises...* » D'où les voyages réguliers qu'effectue le militant pour rencontrer des députés français et européens, tisser des liens avec les entreprises et surtout la société civile européenne, qui a selon lui un rôle à jouer. « *Je suis optimiste, j'espère que mes enfants auront de meilleures conditions de vie* », déclare Brice, dont les cheveux ont grisonné au fil des années de combat. De sa famille, justement, il parle peu – une manière de la protéger. On saura juste que sa femme subit des pressions pour l'amener à le quitter... De son côté, le militant se méfie des bouteilles d'eau apportées décapsulées dans les hôtels ainsi que des mouvements de foule : des circonstances idéales pour l'éliminer discrètement. « *J'ai intégré tout ça, je sais que ça peut m'arriver. Un haut placé m'a confié un jour que le président lui avait dit : "Je peux perdre le pouvoir avec ce que font les petits."* Alors je fais aussi attention, car si je veux être utile, je dois rester au Congo. » Le combat est en lui. Et c'est toute sa vie ! ■



IL NE FAUT PAS TOURNER LA PAGE QU'EN AFRIQUE. CELA SE PASSE AUSSI EN EUROPE.



Congo le statut de pays pauvre très endetté¹ », conclut Brice, lucide, un sourire aux lèvres. On connaît la suite : PCQVP est infiltré par un espion, Brice et Christian Mounzeo sont arrêtés, condamnés à de la prison avec sursis et assignés à résidence pendant un an. « *C'était une période difficile à vivre. Mais j'ai décidé de continuer le combat car les Congolais ne méritent pas cette situation.* » Alors, même si Brice Mackosso se félicite des progrès obtenus (par exemple, Total publie ses comptes alors que c'était inimaginable en 2003...), on



Retrouvez en vidéo

les conseils de Brice Mackosso aux acteurs de la société civile pour mieux évaluer les risques qui pèsent sur eux : url.fr/8Yoc

1 Ce qu'il obtiendra en 2010.

2 Denis Sassou Nguesso a fait finalement modifier la Constitution pour pouvoir se représenter après un référendum en 2015 puis être réélu en 2016.



LES OUBLIÉS DE LA BUTTE

UN BIDONVILLE AU QUOTIDIEN

PAR **LOUISE S. VIGNAUD** PHOTOS : **CHRISTOPHE HARGOUES**

Le bidonville de la butte de Montarcy, à Méry-sur-Oise (Val-d'Oise), abrite une trentaine de familles roms. Tolérées par la mairie mais régulièrement déplacées, elles sont isolées en pleine campagne sans eau ni électricité, et s'efforcent tant bien que mal de se stabiliser. Les aspirations, ici, sont simples : trouver un travail, un logement, faire manger les enfants et vivre dignement.

EXPLORER



▲ **Sur le bidonville, les habitants n'ont ni eau courante, ni électricité.**

Il fait presque 30 degrés à l'extérieur. Dans la cabane de Marinela, c'est une fournaise. Une nuée de mouches tourbillonne, attirée par la nourriture. La jeune femme de 29 ans remue avec vigueur la polenta dans la marmite. Dans le coin cuisine du baraquement en bois, les deux plaques de camping sont reliées à une grosse bonbonne de gaz. À côté de la farine de maïs, le poulet mijote dans la poêle : « *C'est du sarmale, un plat de Roumanie avec du chou et de la viande, explique Marinela. Ça va nous permettre de manger pendant deux jours.* » Pas plus. Car sans réfrigérateur, impossible de conserver les aliments très longtemps.

Dans le cabanon, un grand lit, un canapé, un coin cuisine, un poêle pour l'hiver, un ventilateur pour l'été et une télé. « *On a un petit générateur, précise-t-elle, mais je n'ai pas souvent les sous pour mettre l'essence.* » Les murs, recouverts de tissus roses et orangés, donnent une ambiance feutrée au petit intérieur impeccablement rangé. Au sol, les tapis dis-

simulent avec difficulté le terrain en terre noire, pollué par des décennies d'épandage d'eaux usées de la ville de Paris. Marinela vit ici depuis dix ans. Ses trois enfants, nés en France, ont grandi dans le bidonville.

Loin des villes

Une trentaine de caravanes et de baraquements de fortune se par-

FOCUS

PETITE HISTOIRE DES ROMS DE ROUMANIE

Peuple tzigane d'origine roumaine ou bulgare, les Roms sont aujourd'hui majoritairement sédentarisés. Esclave des principautés roumaines du 14^e au 19^e siècle, la minorité rom de Roumanie (3,2 % de la population) souffre encore aujourd'hui de diverses discriminations (accès à l'éducation, à l'emploi). En 2007, l'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne a poussé de nombreuses familles roms au départ, portées par l'espoir d'un avenir meilleur pour leurs enfants. Au pays, le salaire minimum est d'environ 320 euros, l'un des plus bas d'Europe¹. La Roumanie est également l'un des pays les plus corrompus de l'Union européenne selon Transparency International.²

1 Source : Eurostat 2018 : urlz.fr/8Yop

2 Source : Transparency International 2017 : urlz.fr/6Z8E

tagent le terrain de la butte de Montarcy, à Méry-sur-Oise. Ce bidonville constitué il y a plus de quinze ans en pleine campagne abrite aujourd'hui 150 Roms, principalement originaires de la région de Timisoara, grande ville de l'ouest de la Roumanie. Sur le terrain, outre les conditions spartiates qui régissent le quotidien – pas d'eau courante ni d'électricité – les familles vivent également dans la peur des expulsions. Une en moyenne tous les deux ans. À chaque fois, elles se déplacent de quelques mètres, toujours plus loin dans le bois, toujours plus loin des villes. Aujourd'hui, le bidonville est situé à 5 kilomètres du centre-ville le plus proche.

Marinela essuie les gouttes de sueur qui perlent sur son front. La polenta est prête. Régulièrement, la jeune maman jette des regards inquiets vers le pas de la porte : « *Je fais attention à Efraim, il a cassé un carreau tout à l'heure.* » Efraim, c'est son petit dernier, âgé de 2 ans. Marinela a également deux filles de 7 et 9 ans, Sefora et Iadira. La jeune femme assume seule les besoins de la famille et ne compte plus sur le père de ses enfants.

La manche et les Restos du cœur

Depuis son arrivée en France en 2007, Marinela n'a jamais eu de contrat de travail et ne touche pas d'allocations familiales. Si elle parvient parfois à décrocher de petits jobs lors des récoltes, « *de pommes, de raisin ou de cerises* », elle "gagne" surtout sa vie en faisant la manche. C'est d'ailleurs de cette façon qu'elle a appris le français : le vendredi devant la mosquée d'Argenteuil, le dimanche

aux Restos du cœur de Taverny. Ça aide à boucler la semaine.

Comme la majorité des femmes du camp, Marinela n'a pas le permis. Alors chaque déplacement se fait à pied, avec les enfants, dont on ne se sépare jamais. 5 kilomètres de marche pour se rendre à la gare de Pierrelaye, la même distance pour atteindre le centre-ville de Méry-sur-Oise. « *Et le plus compliqué, c'est d'aller chercher l'eau* », assure-t-elle. Les habitants doivent descendre au cimetière de Pierrelaye, à 2 kilomètres du terrain. « *Je mets les bidons sur le chariot et je dois traverser la forêt. Au retour, c'est très lourd* », soupire-t-elle. Alors dans le camp, l'eau n'est pas gaspillée, « *on la réutilise pour tout* ».

“

LA JEUNE MAMAN AIMERAIT TROUVER UN JOB POUR « ÊTRE INDÉPENDANTE ». POURQUOI PAS FEMME DE MÉNAGE ?

”

sur les marches de l'église de Pierrelaye. « *Grâce à Dieu, je fais 20, 30 euros. Avec ça j'achète le lait, la farine, l'huile et le poulet pour être assurée de manger.* » Chaque mardi après-midi, Marinela, comme de nombreuses mères de famille, va chercher également un petit colis

Double peine pour les femmes

Dans le système patriarcal des Roms, les femmes ont le plus souvent la charge de l'éducation des enfants, des tâches ménagères et de la manche. De fait, elles sont peu nombreuses à maîtriser le français. À peine ont-elles 20 ans que certaines ont déjà deux enfants. Pourtant, Marinela l'assure, la situation commence à s'améliorer pour les femmes du camp. « *Avant, toutes les filles devaient se marier à 13 ans, mais c'est presque plus ça aujourd'hui. Moi, j'ai vu la vie que j'ai eue... Je veux que mes filles aillent à l'école et puissent travailler avant de penser au mariage.* » »



◀ **Mugurel, peintre en bâtiment, vient de voir renouveler son CDD. Il espère désormais trouver un logement digne pour lui et sa famille.**

EXPLORER



▲ **L'absentéisme scolaire reste monnaie courante. La grande précarité des familles n'aide pas à l'assiduité des plus jeunes.**

» D'ici là, la jeune maman aimerait trouver un job pour « être indépendante ». Pourquoi pas femme de ménage ? « *Je serais bonne, depuis qu'on est petite on fait le ménage* », observe-t-elle. Véronique, l'une des bénévoles du Secours Catholique de Méry-sur-Oise, l'a d'ailleurs aidée à faire son CV. Elle l'a déposé dans les boîtes aux lettres,

mais pour le moment, aucun appel. En attendant, la jeune maman tient bon, non sans difficulté. « *Parfois j'ai pensé à en finir, confie-t-elle, mais il faut pas. C'est par moments, après je me reprends.* »

La déchetterie pour survivre

S'ils sont plus libres et plus mobiles, les hommes peinent également à trouver un emploi. À trois caravanes de Marinela, Gimi ajuste la porte-fenêtre de son baraquement familial. Préoccupé, le jeune homme désespère de trouver un jour un job déclaré en France. Gimi a passé son adolescence sur le ter-

rain. Il est allé au collège local, puis au lycée en CAP mécanique, sans décrocher le diplôme. Car cette année-là, la famille a eu l'obligation de quitter le territoire. « *En revenant en France, je voulais travailler. J'ai fait le tour des garages et on m'a dit qu'on ne pouvait pas me prendre. Un garagiste m'a précisé : "C'est rare qu'on engage des Roumains." J'ai baissé la tête, j'ai rien dit, je suis parti.* »

Alors pour gagner de quoi vivre, Gimi, comme beaucoup, vit de la revente de ferraille collectée dans les déchetteries. Il peut espérer revendre 0,5 cents le kilo de fer et 4 euros le



kilo de cuivre. « *On dit qu'on est des voleurs mais quand t'as rien, comment tu peux acheter des vêtements ou à manger ? se justifie-t-il. C'est des solutions pour survivre.* » Inscrit à Pôle emploi depuis plusieurs années ainsi qu'à la mission locale de Taverny, Gimi espère qu'un jour, « *le téléphone va sonner et qu'il y aura un travail.* » Le jeune homme l'assure, il prendra « *n'importe quoi pour changer un peu de cette vie.* » Depuis quelques mois, l'étau se resserre sur les habitants du bidonville. Les deux principaux chemins qui reliaient le camp aux départementales ont été fermés par arrêtés municipaux. D'abord par la mairie de

Saint-Ouen-l'Aumône puis par celle de Frépillon. Raisons invoquées : l'amoncellement de déchets sur le chemin, devenu un dépotoir pour les particuliers et artisans du coin, qui s'y débarrassent sans scrupule de placo, éviers ou machines à laver.

Avec la fermeture du chemin de Frépillon, il n'y a plus d'issue pour les habitants du camp. « *Quand on sort du chemin, parfois la police est là et on doit lui payer une amende de 22 euros ! s'indigne Gimi. Mais c'est le seul chemin ! Comment on peut*

“

ON DIT QU'ON EST DES VOLEURS MAIS QUAND T'AS RIEN, COMMENT TU PEUX ACHETER DES VÊTEMENTS OU À MANGER ?

”

faire autrement ? » Contacté à ce sujet, le maire de Frépillon n'a pas voulu répondre à nos questions. Sur le terrain, on peine à s'organiser pour des actions collectives. Au-delà des liens du sang ou d'amitié qui unissent certaines familles, comme dans n'importe quel village, l'entraide ne va pas toujours de soi. « *Ici, chaque famille fait sa vie, trouve ses solutions,* souligne Gimi. *Si ta voiture est cassée et que t'as besoin d'aller dans la ville, tu payes le trajet, simplement.* » Et puis il y a la fierté : « *Si tu demandes de l'aide à quelqu'un, il va se moquer de toi. Donc on demande rien.* »

Pas de logement sans contrat de travail

De retour du travail, Mugurel, attaché devant son baraquement, une bière à la main, profite des derniers rayons de soleil. « *Tu veux quoi ?*

Une bière ? Du rosé ? Un coca ? Assieds-toi », lance le trentenaire. Lui et sa femme sont arrivés sur le terrain en 2007. Depuis un an, Mugurel est peintre en bâtiment. Et bonne nouvelle, son CDD vient d'être renouvelé. Grâce à son salaire et aux allocations familiales, la famille, composée de six personnes, vit avec 2 200 euros par mois. Alors, comparé à d'autres, Mugurel s'estime chanceux. À son arrivée en France, en 1995, lui aussi a connu la manche et les petits boulots saisonniers, sans aucune aide de l'État. Jusqu'à ce qu'on lui donne une chance. « *J'ai appris très vite et ça a marché. Je suis content, je remercie Dieu.* »

Mugurel espère voir aboutir bientôt sa demande de droit au logement opposable (Dalo) pour sortir sa famille du bidonville. « *Encore hier soir, j'ai vu passer un rat énorme dans la maison. Il y en a partout. J'ai pas réussi à dormir de la nuit.* » Entre les jobs de maraîchage, la récupération de ferraille et les contrats précaires, une majorité d'hommes sur le camp travaille. Mais pour trouver un logement, il faut avoir un emploi déclaré, souvent gagner trois fois le loyer, payer une caution, et ils sont peu, sur le bidonville, à remplir ces conditions.

10 ans de moins d'espérance de vie

Dehors, les enfants courent à travers les baraquements en ruine, escaladent les carcasses de voitures abandonnées. Nombre d'entre eux vont pieds nus toute la journée. Une fillette de 5 ans sourit, ses dents sont rongées par les caries. Malgré l'accumulation des déchets, l'absence de véritables toilettes et les rats qui rôdent, aucune épidémie particulière n'a été signalée dans le camp. Mais selon »

EXPLORER

» les données de la Commission européenne, les Roms ont une espérance de vie de dix ans inférieure à celle des populations des pays dans lesquels ils vivent¹.

La Croix-Rouge intervient quelquefois dans le camp pour des campagnes de vaccination. Pour tout le reste, la plupart des habitants bénéficient de l'aide médicale d'État (AME) ou, quand ils travaillent, de la couverture maladie universelle (CMU), et peuvent donc consulter un médecin. En cas de rendez-vous importants, les bénévoles du Secours Catholique véhiculent les familles qui n'ont pas de moyen de transport.

L'engagement des bénévoles

À 70 ans, Jean-Luc, bénévole, se rend régulièrement sur le terrain. Lorsqu'il arrive, il est toujours bien accueilli : « Ils m'offrent souvent le café. Il y a de la sympathie

entre nous, ils sont reconnaissants de ce que nous faisons pour eux. » La permanence de l'association à Méry-sur-Oise permet aux familles de bénéficier d'une domiciliation



**ILS SONT TELLEMENT
INSTALLÉS DANS UNE
LOGIQUE DE SURVIE, QU'IL
EST TRÈS DIFFICILE POUR
EUX DE VOIR LES CHOSES
À LONG TERME.**



et de l'aide des bénévoles pour la partie administrative. Mais peu d'entre eux vont au bout de leurs démarches. « On a un mal fou à leur faire garder les papiers », explique Jean-Pierre, 72 ans, bénévole. « Ils n'ont pas l'habitude de toutes ces démarches administratives. Et puis

ils se déplacent difficilement. Alors ce n'est pas évident de tenir les dossiers à jour. »

En accord avec les familles, le Secours Catholique a également mis en place une navette scolaire. La scolarisation des nouvelles générations reste le meilleur moyen de favoriser l'intégration de la communauté, touchée à 50 % par l'analphabétisme². Été comme hiver, matin et soir, les bénévoles de Méry-sur-Oise se relaient pour assurer le transport des enfants du camp de Montarcy vers les différentes écoles des environs. Mais l'absentéisme reste monnaie courante. Pour Jean-Pierre, la grande précarité des familles n'aide pas à l'assiduité scolaire des plus jeunes : « Mon impression, c'est que les habitants sont tellement installés dans une logique de survie, de vie au jour le jour, qu'il est très difficile pour eux de voir les choses à long terme. Ils

POSITIONNEMENT

POUR UNE POLITIQUE D'INCLUSION

Avec ses partenaires du collectif Romeurope, le Secours Catholique incite les pouvoirs publics à mettre en œuvre une véritable politique d'inclusion des personnes vivant dans des squats et des bidonvilles en France. L'association dénonce les expulsions sans solution de relogement pérenne qui aggravent la précarité et anéantissent les démarches d'insertion engagées. Signal positif : l'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018 est venue remplacer une circulaire de 2012 dont la philosophie générale portait sur

« l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation ». Le nouveau texte propose désormais « une gestion globale, s'inscrivant dans le temps, depuis l'installation du campement jusqu'à sa disparition ». « C'est un pas en avant sur le papier, mais il faut que cette instruction soit appliquée », déclare Claire Sabah, en charge de la question au Secours Catholique. « Pour l'instant, elle l'est de façon disparate sur les territoires, et l'on assiste encore à des expulsions sèches, notamment en Île-de-France. » Cette politique d'inclusion doit se traduire par un

accompagnement individualisé des familles. Elle est la seule voie possible pour résorber et non "vider" les bidonvilles. « On le sait, cela ne se fait pas en un jour, souligne Claire Sabah. Il faut d'abord rendre les lieux vivables – avec un accès à l'eau, un mode de chauffage non dangereux, le ramassage des ordures, une navette scolaire... – afin que devienne possible une phase de stabilisation indispensable à cet accompagnement dans le temps. » ■

Clarisse Briot

Plus d'infos : www.romeurope.org



▲ Alex vient de passer le brevet. Son rêve : devenir médecin. « J'ai toujours voulu aider les personnes. »

pensent surtout à trouver de l'argent pour faire manger leur famille. »

La jeunesse, un espoir pour demain

Alex termine une partie de foot improvisée avec les autres enfants du camp. L'adolescent de 15 ans, en classe de troisième, passe le brevet. « *Je pense avoir réussi toutes les épreuves* », dit-il avec fierté. Alex parle trois langues parfaitement : le français, le tzigane et le roumain. « *Et puis l'anglais un peu* », précise-t-il. L'adolescent sert souvent de traducteur aux adultes quand il faut aller à l'hôpital, ou quand la police débarque dans le camp. Son rêve à lui serait de devenir médecin. « *J'ai toujours voulu aider les personnes* », confie-t-il. Mais Alex a manqué beaucoup de

jours d'école cette année : « *Je ne sais plus exactement combien, reconnaît-il. En fait, ça va bien dans toutes les matières, mais ici j'arrive pas vraiment à réviser.* » À six dans un baraquement, pas facile de se concentrer. Alors, même si ses professeurs reconnaissent son potentiel, avec toutes ses absences et le retard accumulé, l'année prochaine, il ira en lycée technique.

Se faire confiance

Alex ne comprend pas bien pourquoi lui et les autres ne peuvent pas juste rester ici, pourquoi « *il faut bouger tout le temps* ». Il l'assure, « *si on ne déménageait pas si souvent, on construirait des maisons en brique et non en bois* ». Il ne comprend pas non plus les stéréotypes qui entourent sa communauté : « *Sincèrement, je ne crois pas que nous soyons des voleurs. Une fois, une amie de l'école a perdu son téléphone pendant le cours*

d'EPS. J'ai perdu une bonne heure à le chercher, je l'ai trouvé et je suis allé le lui donner. » En réponse aux préjugés de certains, Alex résume ainsi sa philosophie : « *Moi, je crois en les hommes. Je sais que si tu ne fais pas confiance, tu ne mérites pas qu'on te fasse confiance.* » ■

1 Source : Commission européenne, 2014. urlz.fr/8Yo

2 Source : Council of Europe Publishing, "Protéger les droits des Roms", 2016 : urlz.fr/8Yos



À voir sur le web

Plongez au cœur du quotidien du camp de Méry-sur-Oise – vidéo, son, photo – et retrouvez Marinela, Muguerel et Alex sur : bit.ly/2WWf2tk

UN SENTIMENT D'ABANDON



PAR **JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD**,
JOURNALISTE
ÉCRIVAIN

“

DEPUIS LONGTEMPS,
LES CLASSES DITES
“POPULAIRES”
NE SE SENTENT
PAS SEULEMENT
PÉNALISÉES MAIS
ABANDONNÉES.

”

Si le monde a plus changé depuis une trentaine d'années qu'au cours des deux siècles précédents, l'injustice sociale, elle, est toujours là. Et plus que jamais ! La société française s'est durcie, les inégalités s'y sont creusées, l'égoïsme des “riches” devient plus arrogant. On célèbre leur fortune dans les médias, au lieu d'évoquer tous ceux qu'on a laissés au bord de la route et dont on a confisqué – ou même disqualifié – la parole.

Depuis longtemps, les classes dites “populaires” ne se sentent pas seulement pénalisées mais abandonnées. L'éruption violente du mouvement des Gilets jaunes en est le meilleur témoignage. Ses débordements sont critiquables mais pas “surprenants”. Un nouveau racisme social est bel et bien apparu dans notre pays. Il se sent légitimé par l'invocation récurrente de prétendues fatalités : la mondialisation, les contraintes extérieures, les lois du marché, etc. Et la conclusion commode qu'on en tire. « *On ne peut rien faire* » : chacun connaît le refrain.

C'est dans son film *La Traversée de Paris* (1956) que Claude Autant-Lara met dans la bouche de Jean Gabin la fameuse insulte, « *Salauds de pauvres* », que l'on attribue à Louis-Ferdinand Céline. Elle redevient actuelle, et cela, par notre faute, notre molle indifférence, notre consentement tacite à l'injustice. En 2016, un sociologue courageux de l'université du Luxembourg, Louis Chauvet, avait jeté un pavé dans la mare à ce sujet. Il s'en prenait à tous ces faiseurs d'illusions qui veulent nous convaincre depuis plusieurs décennies que les inégalités « *n'augmentent pas vraiment* » dans notre pays. Ils trouvent toujours un cocktail de statistiques à opposer à ceux qu'alarme la situation.

Le sociologue en question trouve la réalité sociale tellement travestie qu'il n'hésite pas à parler d'une « *France Potemkine* », par référence à ces villages en trompe-l'œil, faussement prospères, qu'on exhibait sous les yeux de Catherine II de Russie, au XVIII^e siècle. Aujourd'hui, la supercherie serait du même ordre. On dissimule la misère de la France, écrit-il, « *derrière un décor de carton-pâte joliment repeint. Faut-il que la situation soit si alarmante pour que l'on cherche ainsi à nous rassurer ?* ».

Cette supercherie consiste à s'en remettre aux statistiques en termes de revenus. Or elles sont trompeuses. En réalité, le redressement spectaculaire de la valeur des patrimoines – la “re-patrimonialisation” – montre que l'évaluation des inégalités en termes de “revenus” n'est pas significative. Il faut prendre en compte ces autres paramètres : patrimoine, injustices territoriales, recul des services publics, etc. Tous ces aspects “négligés” ont joué un rôle dans la radicalisation de la révolte.

Ce qui s'est passé aux États-Unis, avec l'élection de Donald Trump, aurait dû nous alerter. L'abandon humiliant des catégories “populaires” risque toujours de produire un séisme social. À ce moment-là l'apitoiement, même sincère, ne suffit plus. Il arrive trop tard. En sommes-nous là ? Pas encore mais la ligne rouge approche. ■

ENFERMÉS DEHORS

par Besse et Éric la Blanche

Bienvenue à Casabianda



Ici, sur 1500 hectares, vit une centaine d'hommes.

Ici, on récolte ce que l'on a semé.



Moi, par exemple, j'ai pris 10 ans pour braquage.

Ça tombe bien, on a besoin de tireurs pour la pétanque!

... Car Casabianda est une prison.

Dans cette structure ouverte, on travaille, on cuisine, on fait de l'élevage, on cultive des oliviers en attendant d'être libéré.



Tu sais c'est pas si facile...

Il ya quand même 3 appels par jour.



Bon, tu tires?

Non, faut que je pointe!



Et vous croyez que vous aller faire peur aux criminels avec ça?!
Il faut les punir!
PUNIIIR!

Faut voir: en France, à la sortie des prisons "normales", sales et surpeuplées, on compte 59% de récidive.



C'est énorme... Et ça coûte un pognon de dingue! (100€/p/j)

À la sortie des prisons ouvertes, le taux de récidive est 3 à 4 fois moins important, pour un coût bien inférieur.

Alors qu'est-ce qu'on veut? Des criminels mieux "punis", ou moins de criminels?



Bon alors, tu (te) tires? (Non. Je tire plus. Maintenant, je me tiens à ...)

1... Et régulièrement épinglées par la Cour européenne des droits de l'homme.
2. Selon l'expérience d'André. En Finlande et en Norvège, la récidive est autour de 20%.

17 ANS DANS LA RUE

Aujourd'hui, Christian vit dans une pension de famille où il reprend goût à la vie. Donnons aux plus fragiles le pouvoir de reprendre leur destin en mains.

#RÉVOLUTIONFRATERNELLE

FAITES UN DON

secours-catholique.org



caritasfrance Secours Catholique-Caritas France

